



HAL
open science

Chemins, gués et établissements routiers dans l'Ouest de la Gaule Belgique: Onnaing, ZAC de la Vallée de l'Escaut (Nord), Deux occupations gallo-romaines en bordure de la voie antique du " Chemin des Postes "

Raphaël Clotuche, Pascal Quérel, Rémi Blondeau, Lydie Blondiau, G. Delepierre, Martine Derbois, Derremaux Marie, Frédéric Lemaire, Yann Lorin, Denis Maréchal, et al.

► To cite this version:

Raphaël Clotuche, Pascal Quérel, Rémi Blondeau, Lydie Blondiau, G. Delepierre, et al.. Chemins, gués et établissements routiers dans l'Ouest de la Gaule Belgique: Onnaing, ZAC de la Vallée de l'Escaut (Nord), Deux occupations gallo-romaines en bordure de la voie antique du " Chemin des Postes ". *Revue archéologique de Picardie*, 2008, 3/4, pp.105-109. hal-04382348

HAL Id: hal-04382348

<https://inrap.hal.science/hal-04382348v1>

Submitted on 11 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE DE PICARDIE

Trimestriel - n°3-4 - 2008

AISNE

Sépulture aristocratique de La Tène D1 à Maizy.

OISE

Nouvelle minière à silex du Néolithique
à Ressons-sur-Matz.

SOMME

Fouille préventive à Quend « Le Muret ». Question
sur l'organisation et le rôle d'un site côtier
au Bas-Empire.



CHEMINS, GUÉS ET ÉTABLISSEMENTS ROUTIERS DANS L'OUEST DE LA GAULE BELGIQUE

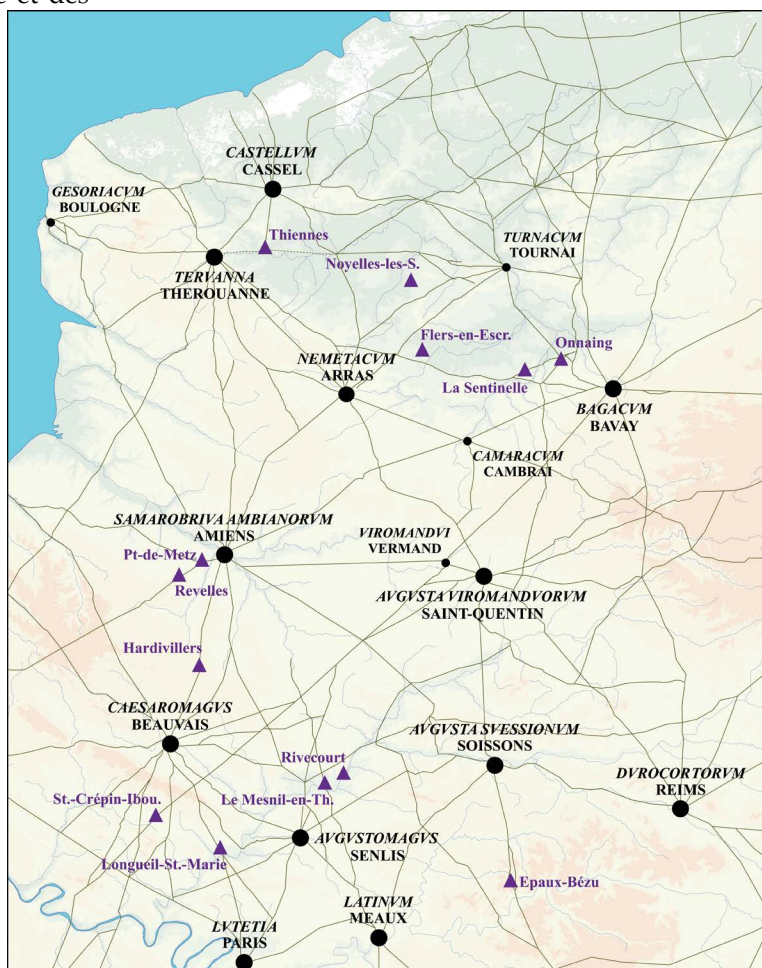
Pascal QUÉREL

avec la collaboration de Rémi BLONDEAU, Lydie BLONDIAU, Raphaël CLOTUCHE,
Guillaume DELEPIERRE, Martine DERBOIS, Marie DERREUMAUX, Frédéric LEMAIRE,
Yann LORIN, Denis MARÉCHAL, Carole QUÉREL, Christian SÉVERIN & Nathalie SOUPART

Cet article vise à présenter un état de la question sur le thème des occupations de bord de voie. Il se fonde en particulier sur les présentations de la journée d'étude organisée par l'atelier *Exploitations agricoles et espace rural antiques* (1). Ce groupe de recherche est orienté vers la modélisation des processus du développement des terroirs antiques et la compréhension des phénomènes de continuité / discontinuité. Il s'intéresse notamment à l'étude diachronique du tissu économique agricole et des formes de son exploitation.

Au sein de ce paysage, les réseaux fluviaux et viaires assurent de multiples fonctions en favorisant circulation, échange et communication : il se pose donc la question du lien qui unit villes et campagnes, au travers notamment d'une grande variété de sites de bord de route. Dans ce registre, le bilan de 2005 sur les campagnes antiques de Picardie retenait à propos des structures liées au paysage routier : les voies, les chemins, les gués et les structures isolées, dont l'étroite association avec l'axe de communication était avérée (BEN REDJEB, DUVETTE & QUÉREL 2005). Il associait également les habitats groupés et les agglomérations dites secondaires, de même que les occupations à caractère culturel. Cette définition outrepassait de fait les restrictions auxquelles nous renvoie la terminologie relative à l'administration romaine du territoire et à la hiérarchie des établissements routiers (2) puisque nous nous plaçons dans le registre délicat de la *réalité archéologique*. La question de la nomenclature de ces sites (*taberna*, *mutatio*, *mansio*...) doit donc être abordée et celle de leur identification *stricto sensu* se trouve ainsi au cœur du débat.

En effet, la *vehiculatio*, système de transport public progressivement mise en place à partir d'Auguste, a nécessairement influé sur l'organisation du paysage rural environnant, du fait de sa gestion et de son exploitation à des fins militaires, administratives ou plus simplement d'échanges. Ce recueil de sites illustre, de fait, une variété des établissements rencontrés dans le contexte des réseaux de circulation (fig. 1).



1 - Cette journée s'est tenue le 6 décembre 2007 à Lille 3.

2 - Nous renvoyons, pour une première classification, à l'ouvrage de Raymond Chevallier (CHEVALLIER 1997, p. 281-291), tout en gardant à l'esprit les réserves prononcées de Pierre Herrmann sur l'usage contemporain de la terminologie antique (HERRMANN 2007, p. 80-81).

Fig 1 - Localisation des établissements au sein du réseau viaire antique. (© P. QUÉREL/Pleiades project, d'après TALBERT R. J. A. 2000 & DHAËZE Wouter inédit, VERMEULEN & ANTROP 2001).

LE GISEMENT DE PONT-DE-METZ "LA FERME AUX MOUCHES 2" (SOMME)

Lydie BLONDIAU

La construction de l'autoroute A29 Aumale-Amiens a permis la découverte d'une agglomération antique, qui a pu être partiellement fouillée sur une surface de 2 ha (BLONDIAU et alii 2005). Les structures se développent de part et d'autre de la voie romaine *Samarobriva-Rotamagus*.

Le tracé principal de la chaussée, orientée nord-est - sud-ouest, est matérialisé par un ensemble de fossés bordiers (BLONDIAU & LEMAN 2006). Son emprise est marquée par deux axes fossoyés distants de 40 m, la bande de roulement atteignant une largeur de 17,5 m. La construction de la voie a demandé l'enlèvement de la terre végétale afin d'atteindre un substrat compact (craie et argile à silex). Un cailloutis de silex, large de 12 m, a été posé sur le substrat afin de servir de bande de roulement. Des ornières attestent le passage de véhicules : leur battement, d'axe en axe, est de 1,6 m. Une charge de petits silex, large de 7,5 m et d'une épaisseur de 0,16 m, a été rapportée dans la portion médiane de la voirie. Sur les bords, des ornières latérales confirment également le passage d'attelages sur 4 m de large.

Dès la première étape de son développement, au I^{er} siècle, le site de "La Ferme aux Mouches" se présente sous la forme d'un habitat associant, autour de la voie, plusieurs enclos fossoyés (fig. 2).

Au début du II^e siècle, la voirie principale est reconstruite. Elle est dotée de caniveaux à coffrage

de planches et d'un trottoir au nord, correspondant aux constructions de l'agglomération qui s'y développe. Au sud, des enclos se répartissent de part et d'autre d'une rue de desserte. Les parcelles sont toujours axées sur l'ancienne délimitation formée par le fossé bordier du I^{er} siècle. La trame, orthonormée, détermine des limites de parcelles distantes d'environ 40 m, ce qui coïncide avec les mesures proches de l'*actus*. Plusieurs bâtiments sont construits, en front de rue dans les parcelles 1 et 2. Au milieu de cette dernière, enserrée par deux chemins de craie, une forge est érigée. La présence de caves au sein d'édifices sur solins de craie marque une transition par rapport aux systèmes précédents et traduit une trame de type « urbain », qui est acquise pour cette période. Un changement d'organisation de l'agglomération est donc patent. La disposition des constructions, jusque-là contingentée par les enclos, dont ils respectent généralement l'orientation, est désormais régie par l'axe de la voirie. Ainsi, les bâtiments en front de rue ne sont plus assujettis au tracé de l'ancien fossé, mais sont orientés par rapport au chemin. Nous retiendrons l'existence à l'emplacement du futur théâtre, dans la parcelle 5, d'un grand bâtiment, dont la fonction est peut-être à mettre en relation avec celle d'un édifice public. Il occupe toute la largeur de cette parcelle au-delà d'un espace vierge de toute structure. Les délimitations des parcelles 6 et 7 s'appuient sur des limites physiques héritées.

Au milieu du II^e siècle, la trame urbaine devient évidente : la voirie principale prend un faciès de rue. Des passages entre chaque parcelle sont aménagés. Ils transparaissent par des interruptions de palissades, par des espacements plus importants

entre certains poteaux. Cependant, le découpage spatial antérieur demeure. La structuration urbaine devient encore plus nette au nord de la chaussée : mise en place, en bordure de la voirie, d'un muret et d'un trottoir en avant de celui-ci. L'édification d'un théâtre en limite d'agglomération est un fait significatif. Construit sous la forme d'un demi-cercle outrepassé de 29,8 m de diamètre, il est l'un des plus petits édifices de spectacle de la Gaule.

À l'échelle de l'agglomération, une volonté de monumentalité transparait néanmoins avec le remplacement des palissades par des murets et principalement au travers de l'édification de ce théâtre. Au sud de la voie, des enclos à vocation pastorale ou en relation avec un relais routier se répartissent de part et d'autre d'un chemin secondaire. Cette fonction est corrélée par la découverte, dans les remblais du fossé bordier, de restes d'équidés adultes, jetés dans ce fossé après équarrissage ou abandon de cadavre à l'air libre. L'analyse des restes osseux de bovins, par Jean-Hervé Yvinec (INRAP-CRAVO) a également permis de démontrer une autre activité spécifique, la production de lait. Au nord, les bâtiments antérieurs des parcelles 1 et 2 sont toujours en élévation. L'établissement d'une troisième construction sur solins de craie en front de rue renforce encore la trame urbaine, qui est acquise pour la période précédente. Un autre édifice est construit au bord de l'îlot. La limite orientale de la parcelle est transformée : un bâtiment est construit, le mur extérieur remplace la palissade et accentue, ainsi, l'apparence monumentale du gisement. La parcelle 3 voit la création d'une chaussée munie d'un trottoir. Elle matérialise un axe ancien en corrigeant son orientation et devient perpendiculaire à la voirie principale. Un bâtiment, semble-t-il muni d'une cage d'escalier, est situé en bordure de cette nouvelle chaussée. La quatrième parcelle ne subit aucune modification.

À la fin du II^e siècle, l'organisation parcellaire est globalement maintenue et fait même l'objet de réfections. Deux constructions contiguës situées sur la parcelle 2 sont bâties : ce sont les seuls indices tangibles d'une densification de l'occupation ; les autres élévations sont maintenues. Un nouveau chemin d'accès, parallèle à la voie principale, est aménagé. Cette dernière est munie d'un trottoir et d'un nouveau fossé bordier. Dans la cinquième parcelle, le théâtre conserve sa situation privilégiée. La vocation du secteur situé au sud de l'axe principal semble inchangée.

Au cours du III^e siècle, deux bâtiments sont érigés au sud de la voie. Leurs fonctions restent toutefois à déterminer. Durant le IV^e siècle, l'implantation de deux tombes à inhumation dans le trottoir de la voie révèle apparemment le déclin avancé de l'agglomération.

LE RELAIS ROUTIER DU SITE ANTIQUE DE REVELLES "LE TRELET" (SOMME)

Frédéric LEMAIRE

La commune de Revelles est connue des archéologues picards depuis la découverte par Roger Agache des *fana* jumelés du "Bois de la Vallée" (AGACHE 1978, p. 396-400). Le site du "Trélet" a été découvert à 600 m au nord de ce sanctuaire dans le cadre des investigations menées sur le tracé de l'A29 (LEMAIRE 2003). Il occupe le bas d'un versant de la vallée sèche dite du "Fond de Gournay".

Les fouilles ont permis de mettre au jour la voie antique qui reliait *Samarobriva* (Amiens), capitale des Ambiens, à *Rotamagus* (Rouen), capitale des *Véliocasses*. Aux abords et au nord de cette voie, les vestiges de plusieurs édifices, publics ou privés, domestiques ou funéraires, civils ou militaires se succèdent du I^{er} au III^e siècle de notre ère. L'occupation s'inscrit cependant dans un cadre chronologique plus large compris entre la fin de La Tène et le début du haut Moyen Âge, avec un hiatus chronologique certain entre l'époque constantinienne et la fin du V^e siècle-première moitié du VI^e siècle.

L'édifice le plus ancien est à caractère civil et s'apparente à un relais routier (fig. 3). Sa chronologie couvre la première phase d'occupation du site, de la période flavienne à la fin de la période antonine. Le suivant est funéraire, il s'agit d'un mausolée édifié après la destruction du relais, probablement au début de l'époque sévérienne ou peu avant. Sa construction marque le début de la deuxième phase d'occupation du site. Le dernier édifice est à vocation militaire et défensive. Il s'appuie en partie sur le remploi du mausolée réquisitionné. Il s'agirait d'une fortification régulière de type *burgus*, comparable aux découvertes faites en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne, le long de l'axe Bavay-Cologne (BRULET 1990 et 1995). La troisième phase débute donc avec la militarisation du site, qui est daté avec circonspection entre 260 et 275, ou peu avant. La dernière phase, comprise entre l'abandon du fort vers la fin du III^e-début IV^e siècle et la fin de l'occupation antique, est surtout marquée par la construction de deux fours à chaux, liée au démantèlement du mausolée-*burgus*. Ces établissements ou édifices successifs ont une origine commune : la voie.

La fouille a ainsi permis une identification formelle de la chaussée sur une longueur de 90 m et le survol du site, une confirmation de son tracé sur plusieurs kilomètres. De Quevauvillers, situé à l'ouest de Revelles à Poix-de-Picardie, la départementale conserve le tracé de la voie romaine.

La chaussée en dur du Haut-Empire est large de 6,20 m. Sa structure est tripartite. Le revêtement supérieur est constitué de silex sur une épaisseur

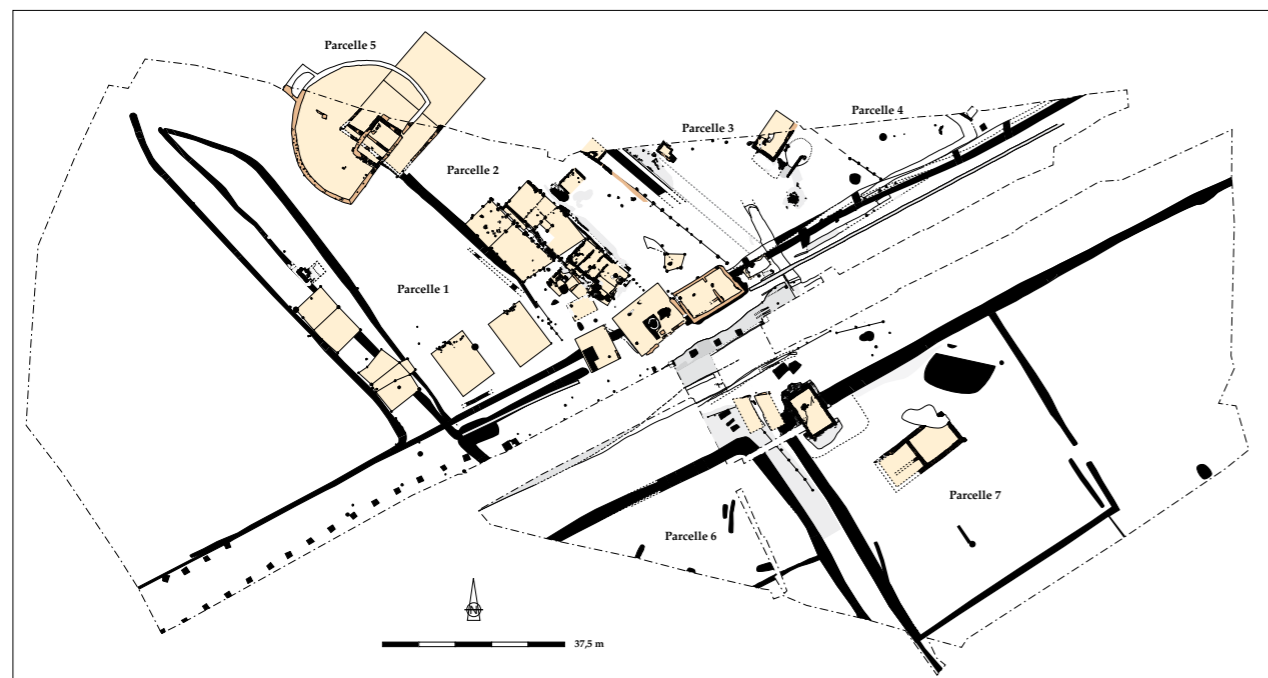


Fig. 2 - Pont-de-Metz "La Ferme aux Mouches", plan de masse (L. BLONDIAU, R. KADDÈCHE/INRAP).

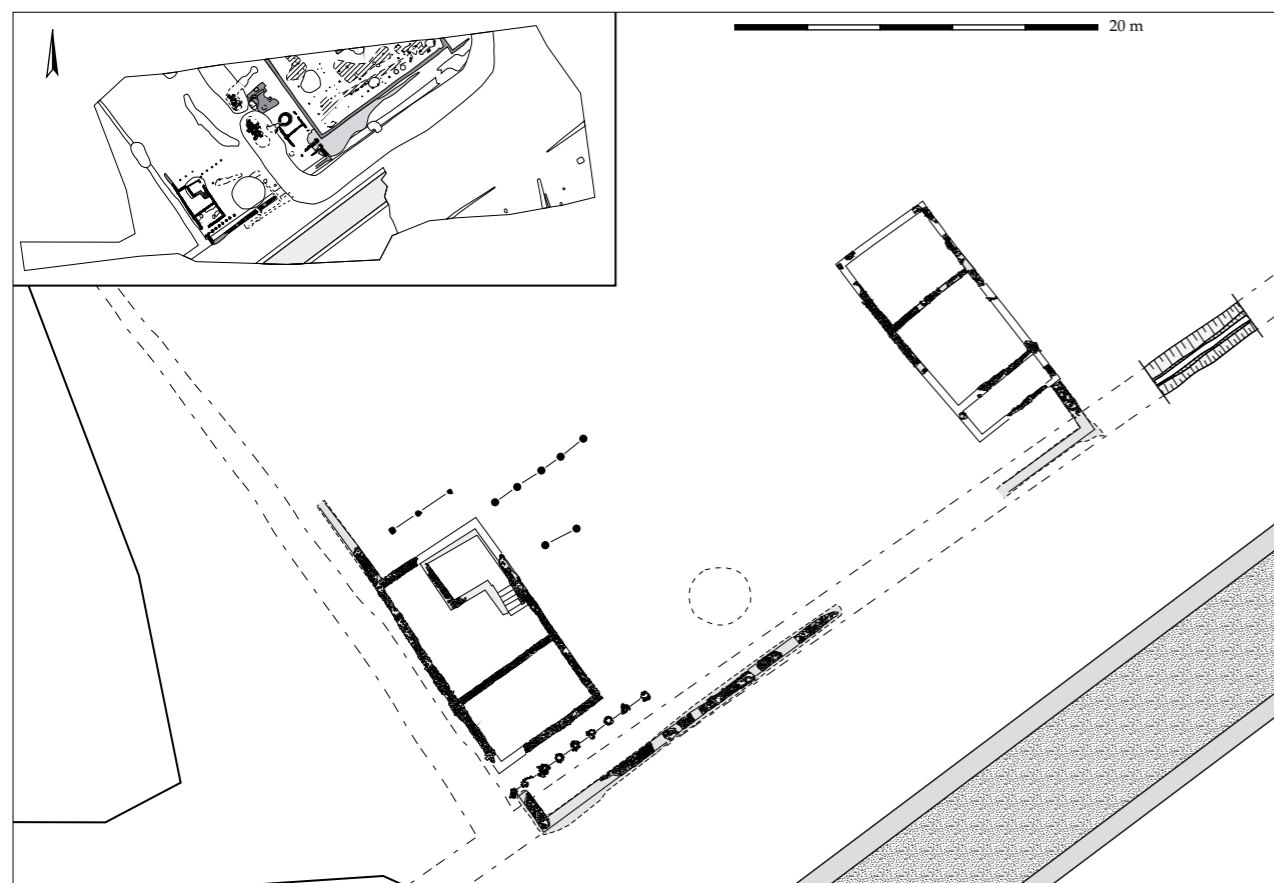


Fig. 3 - Revelles "Le Trélet", plan de masse et détail du relais de la phase 1 (F. LEMAIRE/INRAP).

conservée de 0,10 à 0,15 m. Il repose sur une couche de craie damée épaisse de 0,20 m. La couche de craie est précédée d'une couche plus fine de limon argileux. La chaussée a conservé un léger bombement. Deux fossés de drainage la bordaient probablement, mais un seul, celui au nord, est conservé. Il est peu profond, entre 0,20 m et 0,30 m, et sa largeur oscille entre 0,60 m et 1,80 m. La largeur de chaussée proposée est celle de la couche de craie, qui, dans deux des sondages, semble intacte. La chaussée et ses deux fossés latéraux mesurent près de 10 m de large, ils sont encadrés par deux autres distants d'une trentaine de mètres.

En l'état actuel des recherches, l'origine pré-flavienne de cette voirie est avancée pour l'état en dur, sur la base d'éléments provenant de la stratigraphie du relais et de la zone comprise entre ce dernier et la chaussée.

La phase d'occupation qui précède l'édification du mausolée est marquée par le développement dans le courant de l'époque flavienne d'une station routière, en l'occurrence un relais. Le relais, *mutatio* pour les Romains, ou *taberna*, s'il n'est pas lié au *cursus*, se trouvait à environ 9 milles des faubourgs de *Samarobriua* et à équidistance de Poix-de-Picardie, dont l'origine antique n'est toutefois pas établie

formellement. Le relais de Revelles est par ailleurs distant de 5 milles de l'agglomération secondaire de Pont-de-Metz. Ces relais qui s'intercalaient entre les *mansiones*, nos gîtes d'étape et les agglomérations principales et secondaires, étaient nombreux le long des voies de la Gaule romaine.

Comme pour la voie, les vestiges du relais présentent différents états de conservation. Au "Trélet", comme en contexte urbain, la démolition du relais et son arasement plan sont liés à la construction d'un nouvel édifice, en l'occurrence le mausolée. Ses abords extérieurs, *a fortiori* son « parvis », ont été très probablement aplanis. Le creusement des fossés défensifs du *burgus* et la construction du four à chaux ont ensuite aggravé la destruction de la moitié est de l'établissement. L'arasement résulte aussi d'une érosion anthropique, liée à la remise en culture après l'abandon. Cependant, cette dernière est aussi à l'origine d'un processus colluvial, qui a favorisé la protection des substructures menacées par les labours intensifs récents.

En revanche, vers la limite nord du décapage, le labour actuel atteint le substrat. De fait, les vestiges sont plus abîmés, voire totalement arasés. La partie arrière du relais demeure donc mystérieuse, ce qui pose le problème de ses limites. Le fossé de

clôture occidental se réduit progressivement vers le nord. En limite d'emprise, seul le fond du fossé est conservé, alors qu'il mesure, à l'intersection avec le fossé-limite de la voie, plus de 2 m de large, pour une profondeur comprise entre 1,10 m et 1,20 m. Au nord du bâtiment 1, le mur en silex qui remplace le fossé dans le courant du II^e siècle, est conservé sur une longueur de 5,50 m.

Le relais comprenait au minimum deux bâtiments rectangulaires de même longueur disposés en vis-à-vis, de part et d'autre d'une cour de 25 m de long. Ces constructions jumelées, on l'aura compris, constituent tout ou partie d'un établissement bordier. L'axe des bâtiments est perpendiculaire à celui de la voie.

Dans la cour, se trouvait un puits sans cuvelage, creusé dans la craie, d'une profondeur de 7,30 m. Puits à eau, puisard, puits d'extraction de craie ? Sa fonction, comme sa datation, sont sujettes à caution. Le colmatage supérieur de la structure est daté de la fin du III^e ou du début du IV^e siècle.

À l'origine, le relais est délimité au sud par le fossé-limite de la voie et à l'ouest par un fossé perpendiculaire. La construction d'un mur de clôture dans le courant du II^e siècle est la seule modification visible apportée au relais. Elle détermine un second état. Ce mur est très inégalement conservé et il est impossible d'estimer son périmètre. En façade, il reprend le tracé du fossé de la voie. Il relie les bâtiments entre eux, en alignant les retours sur les murs gouttereaux. Protégé par le talus, ce mur, solidement fondé, avait conservé six rangs de silex en élévation. La largeur du mur varie entre 0,50 et 0,55 m, celle de la fondation en craie entre 0,75 et 1,05 m. L'entrée en façade était décentrée vers l'est. Le mur et sa fondation s'interrompent en effet nettement, comme le fossé précédent. L'existence d'une entrée latérale, large d'environ 1,60 m, expliquerait l'ouverture entre le retour du mur de façade et le pignon sud du bâtiment 1, de même que l'alignement de neuf trous et calages de poteau parallèles au pignon indiquerait la présence d'un appentis adossé au mur d'enceinte.

Les deux bâtiments étaient fondés sur des solins constitués de rognons de silex, en partie ou totalement enterrés. La largeur des solins du bâtiment 1 varie entre 0,40 et 0,50 m. Les solins du mur de refend et du pignon sud sont conservés sur trois ou quatre rangs de rognons soigneusement disposés. Il est admis que ce type de fondation recevait des murs en torchis et à colombage. L'une des deux constructions, celle du ponant, était à usage d'habitation. Elle comprenait deux pièces séparées par un mur. Dans l'angle nord de la plus grande des deux, une cave maçonnée en petit appareil était bien conservée. La maison mesure 42 pieds de

long, soit près de 12,50 m et 24 pieds de large, soit 7,60 m. La cave, profonde de plus ou moins 2 m, mesure 2,50 m sur 3,10/3,20 m. Les marches, taillées dans la craie, étaient habillées de *tegulae*, coupées en deux avant leur cuisson. Les murs de cave, en partie pillés, étaient maçonnés en petit appareil de moellons calcaire et de rognons de silex. Les murs reposaient sur des solins hauts, en silex, qui les coupaient du sol.

Comme pour le puits, le colmatage supérieur de la cave contenait des mobiliers datés de la seconde moitié ou de la fin du III^e siècle, néanmoins le remblaiement principal de la structure, celui en rapport avec l'abandon et la démolition du bâtiment 1, est nettement antérieur.

Des mobiliers le datent entre le dernier tiers du II^e siècle et le début du III^e siècle, c'est-à-dire entre la fin de la période antonine et le début du règne des Sévères. Cette datation est celle retenue pour la destruction du relais. La construction du mausolée en serait la cause.

L'ETABLISSEMENT ROUTIER D'HARDIVILLERS (OISE)

Frédéric LEMAIRE

Les prospections, puis les sondages, sur le tracé de l'autoroute A16, ont mis en évidence un habitat gallo-romain, au contact de la "Chaussée Brunehaut" (LEMAIRE 1993 & 1994).

Le site est localisé à 1 km à l'est du village d'Hardivillers, non loin de l'intersection de la "Chaussée Brunehaut" avec la RD 930, au lieu-dit "Les Chaussées". Il est implanté sur une large croupe s'abaissant graduellement vers le nord, en amont de la vallée sèche de Cormeilles. Le secteur a livré de nombreux indices d'occupation antique, dont un gisement repéré en prospection de surface, à 200 m au nord de l'intersection et à 20 m à l'ouest de la "Chaussée Brunehaut". De nombreux fragments de céramique y ont été recueillis. Ils témoignent d'une occupation gallo-romaine, vraisemblablement des II^e-III^e siècles. Faut-il mettre cette relative densité en rapport avec l'agglomération de *Curmilliaca*, citée par l'itinéraire d'Antonin sur la voie de *Samarobriua* (Amiens) à *Caesarmagus* (Beauvais) ?

Les investigations ont porté sur près d'un hectare. Le nord de l'emprise renferme des fossés de parcelles et quelques structures isolées. Le sud livre un habitat gallo-romain de peu d'étendue, lié à la voie antique. Sa première phase d'occupation se place vers le milieu du I^{er} siècle après J.-C. Elle correspond à des éléments de constructions sur poteaux plantés. Les niveaux correspondant à la deuxième phase recelaient d'abondants vestiges

d'activité métallurgiques, néanmoins il n'a pas été possible de mettre en évidence des structures associées ou des bâtiments. L'éventualité d'un hiatus dans l'occupation a été envisagée. Cependant, la grande continuité de l'organisation spatiale entre les phases I et III plaide plutôt en faveur d'une occupation permanente, avec une phase intermédiaire qui a largement échappé aux investigations, en raison de vestiges ténus et de conditions de fouille difficiles. La troisième phase, assez érodée, a livré des traces de constructions sur fondations de silex et de craie, attribuables aux II^e-III^e siècles. Plusieurs états sont apparus, mais les conditions de conservation ne permettent pas de préciser davantage les étapes du développement du site.

Le chemin rural marquant la limite intercommunale entre Hardivillers et Ourcel-Maison correspond au tracé de la voie antique. Il a été observé sur une longueur proche de 320 m et sondé à intervalles réguliers, cependant, aucune trace directe de la voie antique n'a été reconnue. Toutefois, les fossés bordiers ont été dégagés. Le plus occidental a été reconnu sur 45 m. L'attention s'est portée sur le fossé oriental, distant d'une dizaine de mètres, suivi sur 145 m dans l'emprise de la fouille et reconnu, plus au sud, par des sondages. Il est ainsi attesté sur plus de 250 m. Il est parfaitement parallèle au chemin rural. La profondeur conservée sous le labour est de 0,60 à 0,70 m. Les quelques tessons recueillis, associés à un dupondius de *Julia Mamaea*, monnaie la plus récente découverte sur le site, ne permettent pas d'avancer une datation précise pour le comblement : apparemment le III^e siècle. Par ailleurs, il semble présent dès l'implantation de l'habitat routier, vers le milieu du I^{er} siècle.

La fouille a permis la mise au jour d'un certain nombre de structures, toutes excavées, témoignant d'une occupation du site à partir du milieu du I^{er} siècle de notre ère (fig. 4). Ces structures, fosses et trous de poteau, s'inscrivent dans un enclos fossoyé proche d'un carré de 28 à 29 m de côté, soit environ 100 pieds monétaires. Les fossés constituant l'enceinte ont été curés et recreusés à plusieurs reprises. Ils ont livré un mobilier se limitant à quelques tessons et à une monnaie de Vespasien, découverte dans la partie supérieure du comblement. Cette dernière fournit donc un *terminus post quem* pour le scellement de la structure. Une grande fosse (carrière, vide sanitaire, pièce semi-enterrée ?), quatre structures de combustion de type « fosse à cuire » et un petit bâtiment sur cinq poteaux, vraisemblablement un grenier, ont été dégagés dans l'enclos. Ces aménagements, difficiles à dater, témoignent d'une occupation dont l'organisation spatiale et la nature nous échappent pour l'essentiel.

La deuxième phase débute dans les années 80 et se conclut avec l'implantation des bâtiments

sur solins de silex au milieu du II^e siècle. Elle se caractérise par l'absence de structures d'habitat perceptibles, ce qui conduit à s'interroger sur la nature de cette occupation. Un épais dépôt, très hétérogène, constitué de limon marron foncé, riche notamment en charbon de bois, en terre rubéfiée, en cendres, en scories et en résidus ferreux, en constitue le principal témoin. Ce niveau d'épaisseur variable s'étend uniformément à l'intérieur de l'espace enclos, formant un horizon sans stratification apparente. Il résulte d'une accumulation de rejets métallurgiques, principalement des scories de minerai de fer, mais également de quelques culots de fonderies, ainsi que de fragments de terre rubéfiée et scoriacée.

La dernière phase d'occupation associe trois modestes bâtiments sur solin de silex, conservés très partiellement en fondation. Ces constructions forment deux ailes perpendiculaires autour d'une cour. Les plans obtenus sont lacunaires, ce qui limite l'interprétation fonctionnelle.

Le bâtiment 2, placé à l'angle sud-est, mesure au minimum 7,2 m sur 4 m. Ce petit bâtiment d'environ 28 m² présente de nombreuses subdivisions internes qui délimitent des espaces réduits. Au sud, deux salles atteignent des dimensions de 1,8 m de profondeur pour 2,7 et 2,3 m de large (dimensions internes), elles sont précédées au nord par deux espaces profonds de 1,2 m. À l'angle sud-est, à 1 m de la fondation de l'une des salles, se trouve une assise détachée et d'orientation décalée, conservée sur 3,2 m de long. Les largeurs réduites des trois dernières pièces pourraient indiquer des espaces de circulation. Toutefois, il faut aussi envisager des aménagements diachroniques, car toutes ces pièces paraissent très petites. Ces fondations pourraient aussi appartenir au bâtiment 3. L'édifice serait grand, mais guère plus qu'un bâtiment principal de *villa* (21 m de long pour 9 m de profondeur). La principale objection vient des orientations décalées des fondations.

Le bâtiment 3, situé au nord-est de la cour, dispose d'une seule pièce présentant un plan apparemment complet. Sa localisation, ses dimensions (1,7 sur 2,5 m), la présence aux angles des fondations de parties élargies, qui pourraient correspondre à des contreforts, conduisent à y voir une pièce d'angle. Cette interprétation est encore soutenue par la présence, au sud, d'une pièce de même largeur (1,7 m) longue d'au moins 4,6 m, pouvant correspondre à un espace de circulation. L'édifice présentait vraisemblablement en façade une galerie encadrée par des pièces d'angle aux extrémités, selon une disposition très en faveur dans l'architecture romaine. Cependant, la longueur et la largeur de cette construction ne sont pas déterminables. Un mur de refend indique que les salles placées à l'arrière de la galerie-façade, avaient au moins



Fig. 4 - Hardivillers "Les Chaussées", plan de masse de la phase 3 (F. LEMAIRE/INRAP).

3,4 m de profondeur. Compte-tenu de sa position, au fond de la cour et face à la chaussée, il est tentant d'interpréter cette construction comme le « bâtiment principal » de l'établissement.

Le bâtiment 5 est localisé au nord-ouest de la cour. Il présente un enchevêtrement de fondations plus ou moins lacunaires, correspondant à trois états. Les deux premiers s'appuient sur des solins de rognons de silex. La première construction mesurait 6,3 m sur 4,8 m (à l'extérieur), pour une surface de 30 m². La seconde, plus vaste, présentait une surface de 43 m² (8,6 m pour 5 m). Deux fondations de craie damée correspondent aux pignons oriental et occidental de la troisième. Il est probable que les fondations de silex ont été remployées pour le mur sud. En revanche, le retour observé sur la fondation orientale montre que le reste du soubassement nord a disparu. La longueur de ce bâtiment était identique à celle de son prédécesseur (8,6 m) pour une largeur légèrement supérieure (5,4 m). Sa surface atteignait 46,5 m².

Entre les bâtiments 3 et 5, une fondation de craie compactée a été dégagée sur 8 m de long (St. 4). Un sol de galet a été mis au jour entre l'extrémité

occidentale de cette assise et la façade du bâtiment nord-ouest. Ne serait-ce pas le vestige d'un bâtiment antérieur ? Une dernière fondation sur silex a été dégagée au sud de la cour. Elle pourrait authentifier un éventuel mur de clôture.

Les vestiges mis au jour sur le site des "Chaussées" témoignent d'un modeste habitat d'une superficie inférieure à 900 m², lié à l'axe antique Beauvais-Amiens, appelée "Chaussée Brunehaut". Cet établissement a fonctionné entre le milieu du I^{er} siècle et le courant de la seconde moitié du III^e siècle. L'activité liée à la réduction du fer devait surtout alimenter une forge ; toutefois il est délicat d'aller au-delà de cette interprétation et de déterminer si les occupants s'adonnaient à un véritable artisanat ou si la forge servait seulement à l'entretien des véhicules circulant sur la voie. L'ampleur des bâtiments conduit à envisager une seconde activité : celle de relais routier/auberge de type *taberna*. L'arasement des vestiges ne permet pas de conclure sur ce sujet et nous ne pouvons pas exclure l'hypothèse d'une modeste exploitation agricole. Par ailleurs, nous sommes à la périphérie d'un habitat groupé et il convient de s'interroger sur ses relations avec cet établissement.

EPAUX-BÉZU "LA FONTINETTE" (AISNE)

Nathalie SOUPART

Le projet de construction de la zone industrielle départementale de l'Omois, sur une surface de 71 ha, a motivé un diagnostic archéologique, réalisé de novembre 1994 à février 1995 (PECOUT 1995). Porté par la Communauté de Commune de Château-Thierry, il s'est développé sur la commune d'Epoux-Bézu (Aisne), au lieu-dit "La Fontinette". La majorité des tranchées étaient négatives, exceptées sur l'extrémité ouest de l'emprise, où une voirie antique a été reconnue. Deux petites unités d'habitation liées à une activité métallurgique ont également été mises au jour à l'est de cette dernière (PECOUT 1995, SOUPART 1996).

En 2003, l'extension de la zone industrielle vers l'ouest a engendré le diagnostic d'une emprise de 25 ha située en partie sur les communes de Château-Thierry, d'Epoux-Bézu et d'Etrépilly. À l'issue de l'intervention, réalisée par l'Unité Archéologique de Château-Thierry (PINOT 2003), une fouille a été prescrite sur 5 ha. Cette emprise correspondait à celle d'une exploitation agro-pastorale (fig. 5), dont l'évolution a pu être suivie de la fin de la période laténienne (ferme) au III^e siècle de notre ère - villa - (BLARY & SIGUIORT 2006).

Le site est localisé sur un plateau calcaire proche de la vallée de la Marne à l'altitude moyenne de 211,93 NGF. Le substrat géologique local se compose dans sa partie inférieure d'une couche de meulière, puis d'un niveau de marne verte et se termine par du limon argileux de couleur orange (substrat).

L'ensemble des vestiges mis au jour au lieu-dit "La Fontinette" se positionne à environ 1 km à l'ouest de la voie romaine reliant *Odomagus-Otmus* (Château-Thierry) à *Augusta Suessionum* (Soissons note 3), tout en desservant du sud vers le nord les villages actuels de Rocourt, Oulchy-le-Château, Hartennes, Villemontoire et Noyant. Au nord de Château-Thierry, son tracé passait par Bézuët, entre les villages d'Epoux-Bézu et de Bézu Saint-Germain, pour se diriger vers La Sacerie et rejoindre l'abbaye du Val-Secret.

Une première unité d'habitation s'implante sur le site de "La Fontinette" durant la première moitié du I^{er} siècle et perdure jusqu'aux III^e-IV^e siècles. Elle se développe sur une surface de 800 m². Le bâtiment, ainsi que les structures annexes, se positionnent dans une cour ouverte sur une voirie orientée nord-sud. A. Piette, dans son ouvrage consacré aux itinéraires romains du département de l'Aisne, signale la présence « d'une chaussée qui traverse la vallée du Clignon, passe entre les villages d'Epoux-

Bézu et de Bézu-les-Fèves, marche sur le hameau de Chantemerle et va vers les anciens étangs » (PIETTE 1856-1862). Cette description concorde avec la portion de voirie que nous avons mise au jour directement à l'ouest de l'établissement. Plus au nord, la section de voirie aboutissant au hameau de Chante-Merle est bien conservée. Elle est toujours employée comme chemin vicinal. Il n'est pas exclu que l'établissement se soit installé en même temps que cette voie dite « secondaire ».

Les recoupements entre les structures ont révélé deux états différents dans l'aménagement de cette petite unité. Le premier état se caractérise par l'implantation d'un grand bâtiment rectangulaire directement le long de la voirie, elle-même matérialisée par deux fossés distants de 5 m. Il se situe à l'ouest d'une cour délimitée au nord et à l'est par des murs, puis au sud par deux fossés parallèles.

Dans l'espace interne du bâtiment, une fosse peu profonde a été mise au jour. Son comblement était constitué d'un limon gris incluant de très nombreux fragments de tuile avec traces de scorification et de vitrification, des fragments d'argile cuite non scorifiée et un fragment d'argile cuite portant la marque d'un conduit de ventilation (tuyère). Ces éléments sont à mettre en relation avec la construction d'au moins un four. Une quarantaine de scories dites de « fonds de four », trois scories magnétiques, ainsi que des battitures de forge, se trouvaient également dans le remplissage. Il s'agit de déchets caractéristiques de la production, de l'épuration et du battage du fer.

À l'arrière du bâtiment se trouvait un petit bassin, dont la canalisation d'écoulement des eaux était conservée dans sa section septentrionale. Un muret reliait l'angle nord-est de la construction au mur nord de la cour. Le mur ouest du bâtiment a été prolongé vers le nord afin de créer un petit espace de travail compris entre la clôture de la cour et le mur pignon de l'édifice. Des foyers de formes variées ont été découverts près du bassin, autour du bâtiment principal, ainsi qu'à l'extérieur de la cour (au nord et au sud-est). Le fond du bassin était recouvert d'une couche compacte de limon noir incluant de très nombreuses battitures, témoins d'un forgeage à chaud réalisé à proximité. Deux céramiques datées des règnes de Claude-Hadrien ont été retrouvées dans cette couche.

Le second état est marqué par l'installation, à l'est du bassin, d'un enclos fossoyé rectangulaire qui possédait une entrée occidentale. En outre, un puits est creusé au niveau de l'angle sud-est du bâtiment. Certains murs sont reconstruits en partie sur les fondations antérieures.

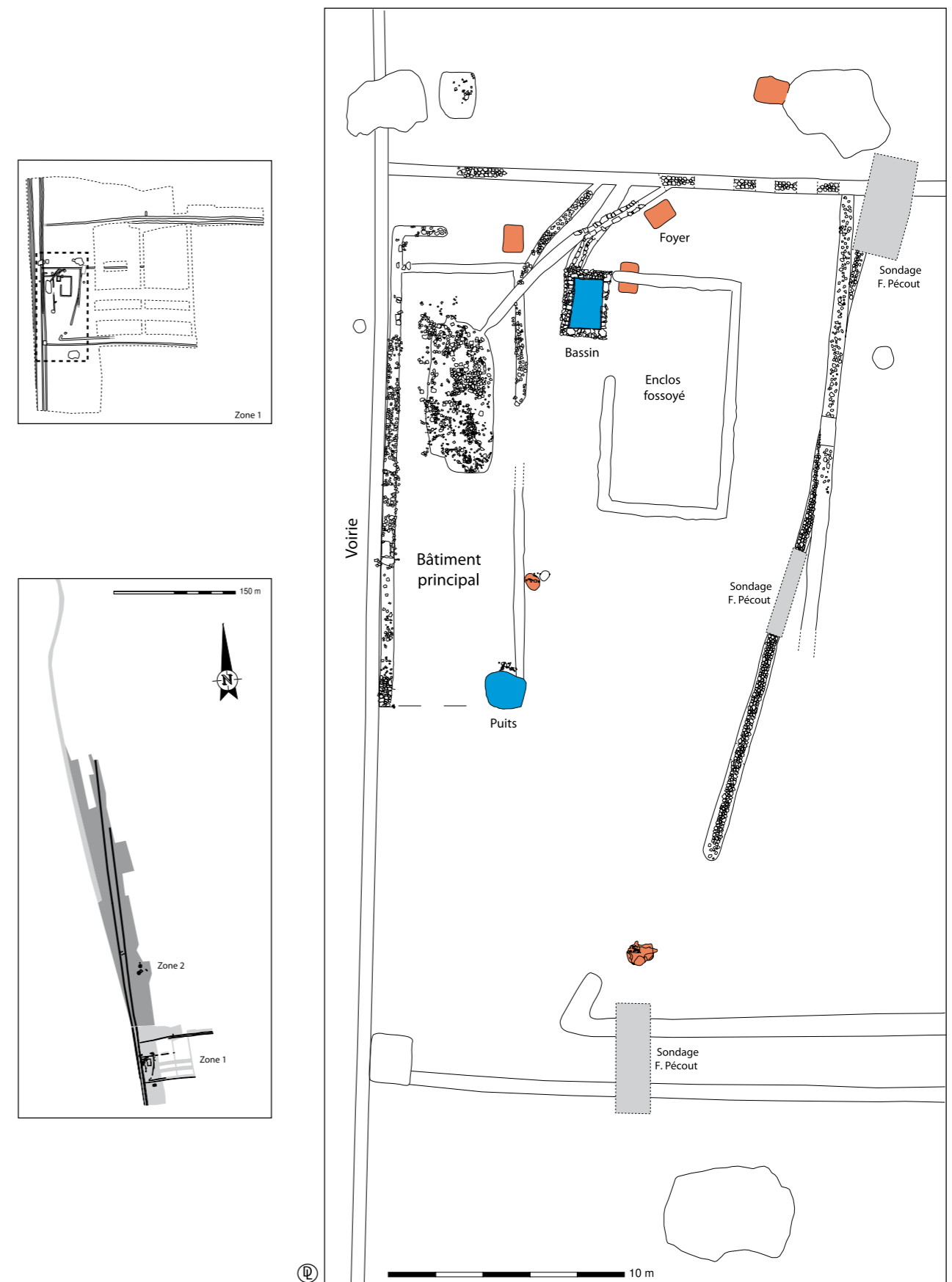


Fig. 5 - Epoux-Bézu "La Fontinette", localisation des fouilles de 1995-1996 et plan de masse de la zone 1 (L. DUVETTE/INRAP).

La seconde unité d'occupation, plus modeste, semble se mettre en place dans le courant du IV^e siècle de notre ère, à une centaine de mètres au nord de la forge. Elle associe un petit bâtiment carré, un foyer et un puits. Elle ne présente pas de système d'enclos. Des déchets relatifs à une activité métallurgique ont également pu lui être associés. Peut-être s'agit-il d'un dédoublement de la première unité au Bas-Empire ?

En définitive, l'organisation de la première unité d'habitation (cour ouverte sur une voirie probablement secondaire), sa mise en place précoce (première moitié du I^{er} siècle), les structures associées au bâtiment (bassin maçonné, foyers), les déchets liés à une petite activité de forgeage (battitures, fragments de tuyère de four, scories) attestent d'un atelier métallurgie. Son implantation en bordure de chaussée nous permet d'envisager une fonction de relais-routier.

SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLERS "LES BRUYÈRES" (OISE) Martine DERBOIS

Repéré dès 1975 par le groupe de prospecteurs ARTIA (BET 1975) et abordé en 1995 dans le cadre d'un décapage extensif, sur une surface de 4 ha, le site des "Bruyères" a permis la reconnaissance d'occupations du Haut-Empire au début du Bas-Empire, associées à une voie gallo-romaine. Il est implanté aux environs de la rupture sommitale d'une butte résiduelle de sable du Thanétien.

La voie, quoique très arasée et non empierrée sur cette section, a pu être suivie sur 246 m de long. Elle est délimitée par 2 fossés axés nord-est / sud-ouest (fig. 6). La bande de roulement varie de 5,40 m à 6,40 m et la largeur de la voie de 8,25 m à 9,50 m.

La stratigraphie du comblement des fossés, ainsi que l'étude du mobilier, suggèrent deux phases principales d'occupation pour la période gallo-romaine, dont l'une correspond à l'aménagement d'un établissement routier au III^e siècle de notre ère.

Deux autres voies sont reconnues dans cette microrégion, le "Chemin de la Reine Blanche" passant à l'est de Villeneuve-les-Sablons, puis entre les communes de Lormaison et de Saint-Crépin-Ibouvillers, ainsi que le Chemin de Saint-Jacques situé sur l'entrée orientale d'Ivry-le-Temple, passant par Marivaux pour se diriger ensuite vers Saint-Crépin. Selon des informations fournies par des archéologues franciliens et des prospections pédestres, il est probable que la voie des "Bruyères" relie les sites d'Epiais-Rhus et les carrières de Gypseuil (Val-d'Oise) au site antique de "La fosse Lambert", à l'ouest de Saint-Crépin-Ibouvillers. La voie des "Bruyères" pourrait donc matérialiser une parallèle à la chaussée empierrée de "La Reine

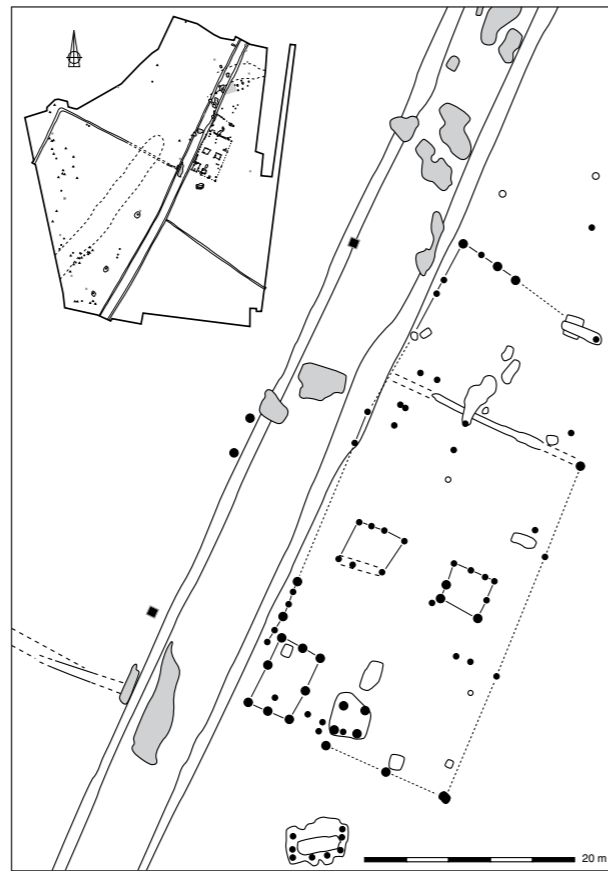


Fig. 6 - Saint-Crépin-Ibouvillers "les Bruyères", plan de masse (M. DERBOIS, E. MARIETTE/INRAP).

Blanche". On peut d'ailleurs se demander si "Le Chemin de Saint-Jacques", lui-même parallèle, remonte à l'époque gallo-romaine ou succède au "Chemin des Bruyères".

Les origines de la voie ne sont pas connues, néanmoins elle conditionne l'implantation de parcelles de plans quadrangulaires (4) et celui d'un habitat au I^{er} siècle de notre ère. Ces espaces intègrent un petit édifice de 17,80 m² (bâtiment 2), une mare bordée de chablis et de piquets, trois puits, des foyers ouverts disséminés et des fosses à silex. Deux hypothèses sont évoquées : d'une part, la dissémination des puits et des foyers liés à la forte érosion des vestiges pourraient induire la disparition d'un habitat permanent léger ; d'autre part, ces mêmes vestiges pourraient aussi caractériser des aménagements liés à des activités agro-pastorales.

Dans la seconde moitié du II^e siècle, trois tombes à incinérations sont implantées vers le sommet de la colline à proximité de la voie. La nature acide du substrat a entraîné la destruction et la disparition des os. Ce sont la morphologie des fosses, leurs comblements et les dépôts mobiliers qu'elles recèlent qui ont déterminé leur fonction.

4 - Complété par Stéphane Beaujard (INRAP) en 2004.

Au début du III^e siècle, un petit établissement routier présentant des analogies avec celui d'Hardivillers "Les Chaussées" (LEMAIRE 1993) s'implante sur le secteur funéraire. Une clôture, réalisée avec des poteaux, délimite un espace quadrangulaire de 973 m² à partition interne. Deux poteaux matérialisent un accès de la voie vers la petite cour nord (280 m²), où est installé un bas-fourneau. Au sud, cet espace est limité par un muret en bois et en torchis couvert de tuiles.

Dans la grande cour de 693 m², pas moins de quatre édifices, dont un grenier surélevé à quatre poteaux, sont érigés. Huit poteaux à calage de silex déterminent l'emprise du bâtiment 1, de plan rectangulaire (34 m²). À l'intérieur et dans un angle de cet édifice, mais sans relation stratigraphique avec celui-ci, une fosse quadrangulaire dotée d'un cuvelage de *tegulae* est aménagée. La fonction de cette fosse reste indéterminée, mais pourrait évoquer le stockage. Le bâtiment 3, de plan presque carré, présente une ossature à quatre poteaux d'angle (et un poteau plus petit de renfort ?), délimitant un espace de 7 m². La petite dépression dans laquelle il est installé et le mobilier associé suggèrent un grenier à couverture de tuiles. Les édifices 4 et 5, tous deux d'une surface de 18,25 m², sont installés en vis-à-vis par rapport à l'axe longitudinal de la parcelle enclose. Les poteaux sont calés avec du silex ; des petits fragments de tuiles trouvés le long des parois témoignent de couvertures en *tegulae* et *imbrices*.

Cette occupation perdure jusque dans la seconde moitié du III^e siècle. Pillé, puis incendié, l'établissement est abandonné, ce qui marque l'arrêt de l'entretien des fossés de la voirie. Toutefois, la présence de quelques céramiques du IV^e siècle suggère le maintien de celle-ci sous la forme d'un chemin de terre.

En raison de son isolement et du mobilier céramique recueilli, qui correspond à la composition d'un vaisselier « classique » produit dans les régions du Pays de Thelle, du Vexin et d'Île-de-France, ce petit établissement routier pourrait faire office de *taberna* (DERBOIS-DELATTRE, CHAIDRON & JOY à paraître). Les parcelles attenantes pourraient alors avoir servi de pâtures à des bœufs ou des chevaux chargés d'aider les charrois à gravir les pentes raides de cette route.

AIRE-SUR-LA-LYS/THIENNES, "PONT DE THIENNES" (PAS-DE-CALAIS/NORD) Yann LORIN

Le gisement du "Pont de Thiennes" se situe sur la rive droite de la Lys, dans sa zone de confluence avec la Melde (fig. 7). Les investigations ont porté sur une emprise de plus de 1 ha, au niveau de l'ancien pont, détruit durant la Seconde Guerre mondiale (LORIN 2007).

Positionné au carrefour de la voie menant à *Castellum Menapiorum* (Cassel), chef-lieu de la cité des Ménapiens et de la Lys, rivière assurant une liaison directe avec *Tervanna* (Thérouanne), capitale des Morins, le site bénéficie d'une position stratégique. En effet, la chaussée romaine a été reconnue au nord, à 200 m, par Alexandre Pigault de Beaupré (DELMAIRE 1996, p. 414-415). La Lys devait, quant à elle, permettre de rallier, à travers la plaine, la région orientale du territoire ménapien jusqu'au bassin de l'Escaut. De plus, selon Roland Delmaire, le tracé de la frontière séparant les deux *civitates* suivrait dans ce secteur le cours de la rivière. Il a en outre souligné l'importance de ce point de convergence routier et fluvial, en envisageant l'hypothèse d'un sanctuaire et d'un port (DELMAIRE 1976, p. 300-301).

En dépit d'une vision restreinte par le cadre du diagnostic archéologique, il nous a été donné d'entrevoir un ensemble d'occupations échelonnées sur trois périodes chronologiques. La première, même si elle demeure mal perçue, peut être attribuée à un habitat de l'époque gauloise ou du tout début de la période romaine.

La deuxième correspond à une agglomération gallo-romaine, caractérisée par la présence de bâtiments allongés et juxtaposés, peut-être des entrepôts, séparés d'allées en remblais de cailloutis. Ce complexe est desservi par un chemin d'accès nord-sud, qui peut prolonger la chaussée de Cassel. Au nord, il dispose d'un aménagement de berge sur l'ancienne rive de la Melde, permettant d'avancer sur l'hypothèse d'un aménagement portuaire (fig. 8). D'ailleurs, l'étude réalisée par Laurent Deschodt a permis la découverte d'une grève constituée de graviers de silex et celle d'un pieu. Il a également relevé la stricte adéquation des différentes installations antiques et des micro-reliefs correspondant aux zones exondées. La partie occidentale de l'emprise pourrait reprendre l'axe de la rive, bordée à l'est par le chemin d'accès.

L'occupation romaine semble s'étendre plus au sud, où nous pouvons reconnaître une zone artisanale. En effet, nous disposons d'indices matériels suffisamment sérieux, des godets et des pilettes de four témoignant d'une activité de retraitement des pains de sel, pour envisager la proximité immédiate d'un atelier de saunier. En outre, nous constatons la présence de coquillages

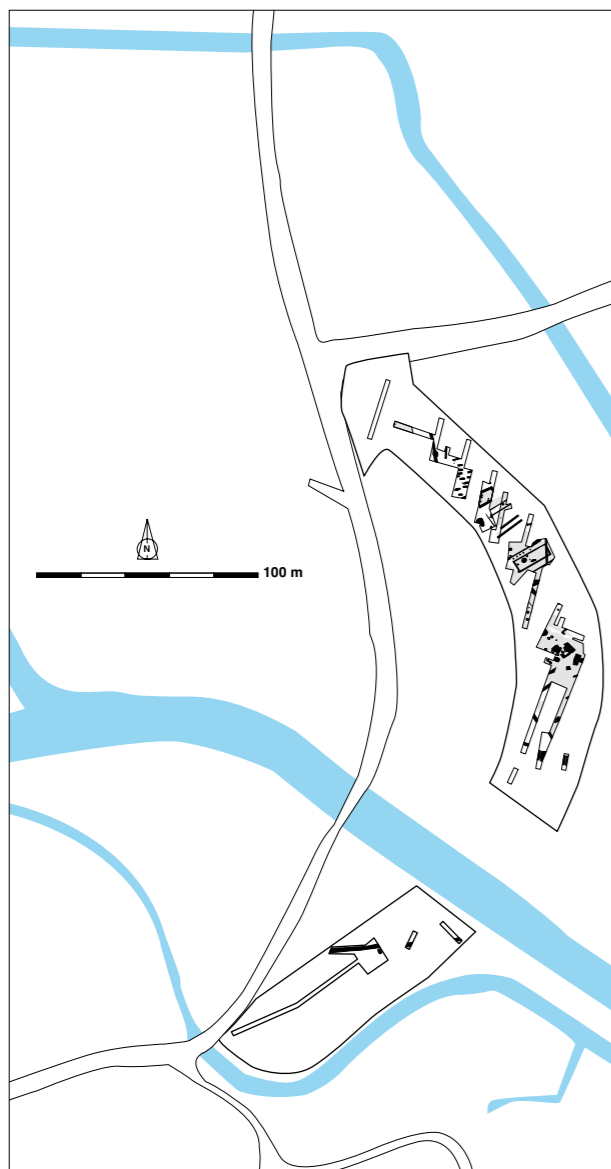


Fig. 7 - Localisation du site du "Pont de Thiennes" (Y. LORIN/INRAP).

non consommés et d'origine marine. Ces données, associées à une proportion de vaisselles d'importation particulièrement élevée par rapport aux ensembles connus dans la région, semblent bien conférer au site de Thiennes un statut particulier, lié au négoce régional.

La troisième période correspond, quant à elle, à la présence de deux nécropoles, dont l'une peut être datée du VI^e siècle.

L'ensemble des données collectées nous incite donc à rejoindre l'hypothèse de Roland Delmaire selon laquelle Thiennes jouerait un rôle de plaque-tournante entre la région de production et de transformation des ressources marines et les villes des cités voisines. Ce site « ...a pu servir pour l'exportation du sel des Ménapiens par la Lys et l'Escaut, car aucun port maritime ne paraît avoir été implanté sur la côte marécageuse antique » (op. cit.).

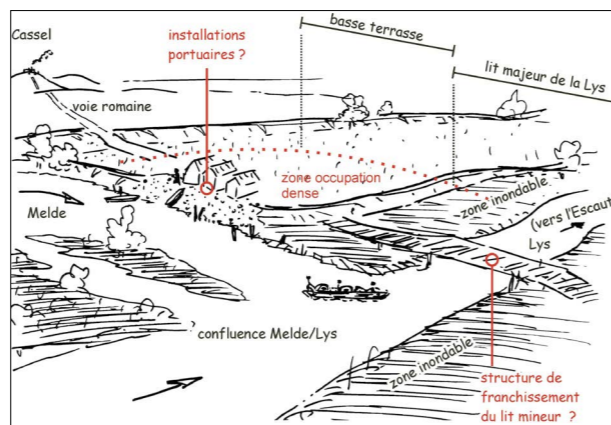


Fig. 8 - Proposition de restitution du site du "Pont de Thiennes" (L. DESCHODT/INRAP).

La géographie du site, son organisation et sa pérennité, sa relation évidente avec le commerce maritime et les marchés régionaux sont donc autant de facteurs déterminants pour désigner une agglomération, lieu d'échange et de liaison entre les réseaux fluvial et viaire de transport des marchandises.

LE MESNIL-EN-THELLE, ZAC DES "QUATRE RAINETTES" (OISE) Denis MARÉCHAL

Le site des "Quatre Rainettes" est localisé à 1,6 km au nord de la rivière Oise, sur un léger versant, exposé au sud. Dans ce secteur, le terrain encaissant, un limon orangé plus ou moins sableux, est atteint sous 0,4 m de terre végétale. Les observations, réalisées dans le cadre d'un diagnostic archéologique précédant l'aménagement d'une ZAC, portent sur une surface de 8,56 ha (MARÉCHAL & BOUCNEAU 2006).

Lors du creusement des tranchées, il a été noté, très ponctuellement, une zone de forte concentration de particules de craie, suggérant la présence d'une voie. L'extension du décapage autour d'une des tranchées de sondage a mis en évidence les vestiges d'un habitat (fig. 9).

Il convient tout de même de préciser que les tranchées n'ont pas permis de bien appréhender ses limites. De ce fait, il est impossible de statuer sur son éventuelle fermeture par un fossé d'enclos, et, en corollaire, sur son étendue précise. De la même manière, il n'a pas été possible de sonder systématiquement la « voie ». Elle correspond à une légère dépression, colmatée par un limon contenant des cailloux et des particules de craie. Sa section transversale révèle un hérisson à base de cailloux et de rognons de silex côtoyant des zones de craie, plus ou moins compacte. La largeur de l'aménagement fluctue selon le niveau de décapage. Elle atteint 5 m au niveau du « substrat ». À l'exception d'une tôle en fer, aucun mobilier ne peut lui être associé.

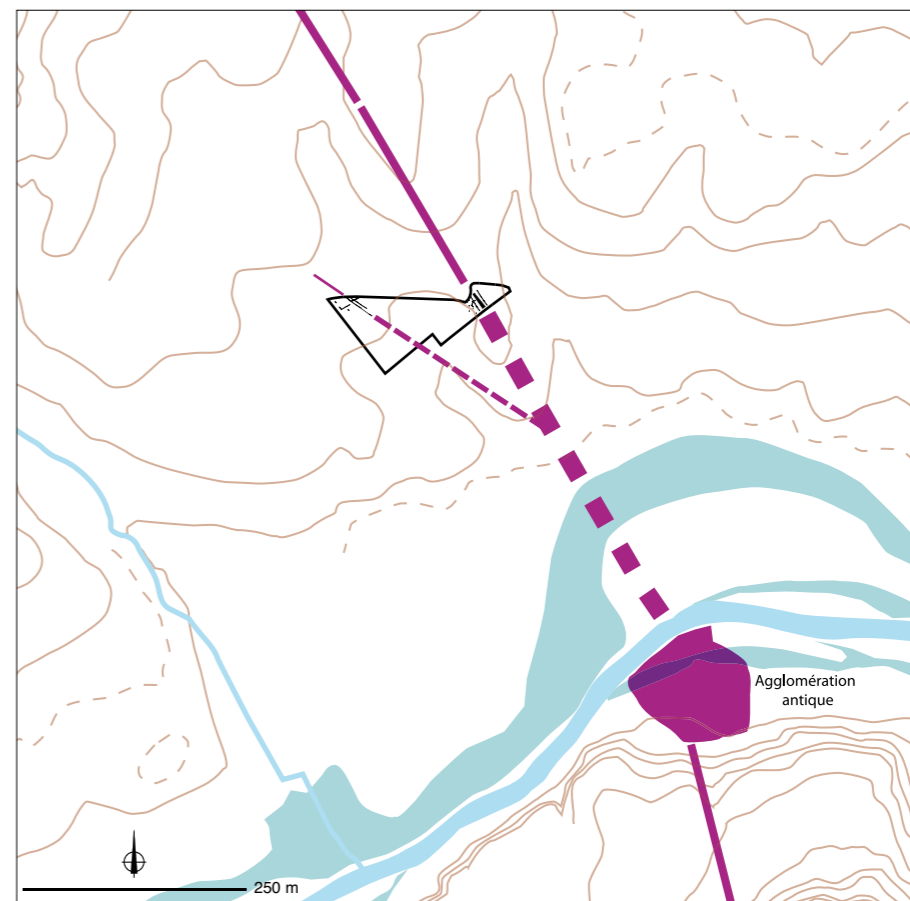


Fig. 9 - Localisation du site du Mesnil-en-Thelle ZAC des "Quatre Rainettes" par rapport à la ville antique de Beaumont-sur-Oise et restitution des chaussées antiques (D. MARÉCHAL/INRAP).

Deux fossés doivent vraisemblablement être rattachés au cheminement. Ils constituent les fossés bordiers caractéristiques. Le segment oriental se positionne au nord-est, à 12 m du bord de la voie, alors qu'au sud-ouest, son pendant occidental est distant de 15 m. Ils ne disposent pas du même gabarit (1,40 m de large et 0,70 m de profondeur pour le premier ; 2 m de large et 0,40/0,45 m de large pour le second). Leurs remplissages diffèrent également. Pour chacun, au moins un curage est envisageable. Leur datation s'avère elle-aussi délicate, puisque seuls des fragments de tuiles ont pu être dégagés du fond du fossé oriental.

L'existence de cette voie était supposée depuis le XIX^e siècle (GRAVES 1842a, p. 136 ; GRAVES 1842b, p. 101 ; GRAVES 1856). Dans les années 1970, des chercheurs ont enquêté sur le tracé reliant Beauvais à Paris (LAMBERT 1973 ; ROBLIN 1978, p. 63-64). Elle est indiquée en 1173 dans la charte de commune de Chambly, comme la "Vieille voie de Beauvais", puisqu'elle définit la limite paroissiale (LAMBERT 1973, p. 21). En 1376, elle porte le nom de "La Chaussée", mais d'autres termes lui sont aussi attribués tels que "Vieux chemin de Paris" ou "Ancien chemin de Beauvais à Beaumont". Actuellement, le toponyme de "Chemin des âniers" lui est associé localement.

L'habitat adjacent, dont nous ne connaissons pas l'extension, semble limité au nord-est par la voie. La plupart des structures proviennent de la vaste fenêtre réalisée. Ailleurs, des portions de fossés, un poteau avec calage (tuile et calcaire) et un dé en craie (daté par un tesson du II^e siècle) sont les seuls vestiges pouvant se rapporter à cette occupation. Dans l'ouverture, un reliquat de bâtiment sur solin en calcaire a été identifié. Il est large de 7,25 m ; cependant, l'épaisseur des fondations réduit à 5,70 m l'espace interne. Sa longueur reste inconnue, en raison de son arasement. L'unique tesson retrouvé en surface du calcaire date du II^e siècle. Les autres structures se concentrent sur moins de 150 m² entre ce solin et la voirie. Outre une concentration de trois fossés (peu profondes), deux silos et un puits ont été identifiés. L'examen des tessons par Véronique Pissot (INRAP) permet une attribution au III^e siècle. La couche du fond du « petit » silo serait un peu plus ancienne (fin II^es.) et celle du plus grand serait calée entre 250 et 270. L'interprétation de cette implantation est délicate, du fait des limites inhérentes au diagnostic. L'habitat contiguë, limité par la voie, paraît relativement homogène. Les structures sont comblées à la fin du II^e ou au III^e siècle. Les vestiges sur solin seraient du II^e siècle.

Malgré la faible surface décapée, nous disposons d'un puits, de deux silos, de calages de poteaux et de fosses. Il a été souligné que la voirie demeure quant à elle mal datée. Son lien avec l'établissement semble toutefois indéniable et donc son antiquité certaine. Les textes pourraient rendre compte de son usage encore au Moyen Âge. Néanmoins, entre ces phases, le statut de la route a pu évoluer. Son tracé se poursuit en direction de la vallée et de l'agglomération antique de Beaumont-sur-Oise.

LONGUEIL-SAINTE-MARIE "LES GROS GRÈS IV" (OISE)

Denis MARÉCHAL

Le gisement des "Gros Grès" est implanté sur une petite butte de sables, à 50 m, au plus près, du cours de l'Oise. Les anciennes berges de la rivière bordent la limite méridionale du site.

Sur les 282 structures répertoriées sur cette emprise de 9 ha, un tiers a pu être daté et 55 se rapportent à la période gallo-romaine (BRULEY-CHABOT, MARÉCHAL & PISSOT 1996). À l'exception d'une fosse de La Tène finale (ou gallo-romaine très précoce), il n'existe pas d'occupation protohistorique à proximité immédiate.

L'établissement est délimité par un réseau de fossés (fig. 10). Les seize segments sondés régulièrement possèdent des gabarits variés, avec des largeurs s'échelonnant entre 0,2 et 2,5 m. Les profondeurs s'étalent de 0,15 à 1 m. La valeur moyenne est de 1,25 m de large pour 0,4 m de profondeur. Les profils sont majoritairement en cuvette. Les remplissages se résument souvent à deux strates. Une particularité de cet ensemble tient à l'existence de larges ouvertures selon l'orientation nord-ouest - sud-est. Le cheminement le plus net est large de 5 à 7 m, mais non rectiligne (décalage de 7°). Il se poursuit en direction de la rivière et doit être lié à un gué. D'ailleurs, le passage en limite de berge atteint 20 ou 32 m, ce qui permet d'envisager un débarcadère. En outre, une probable extrémité de gaffe en fer a été dégagée de l'une des fosses. Il faut noter que l'entrée dans la ferme pouvait aussi s'effectuer par l'ouest. Les divers segments dans cette partie sont parallèles ou perpendiculaires. La dynamique interne de cet ensemble et la faible quantité de mobilier restreignent cependant sa compréhension. L'accès varie quant à lui de 3,8 à 5 m de large pour s'intégrer à un corridor de 8 m de long. Un décalage chronologique explique peut-être cet écart.

L'enclos couvre près de 5 000 m², soit une valeur conforme à la norme locale. Dans l'enceinte, la densité de structures est élevée, en particulier du fait des nombreux trous de poteau (79). Ils se divisent en deux groupes. Le groupe occidental ne peut catégoriquement être attribué à la période

antique, car des structures de l'âge du Bronze sont présentes dans ce secteur. À l'est, l'ensemble est plus cohérent, néanmoins il demeure difficile d'en proposer le (ou les) plan(s).

Parmi les fosses, plusieurs se distinguent. L'une évoque un reste de cellier, deux peuvent se rattacher à des vides sanitaires de bâtiments, deux autres correspondent à des puits et six pourraient s'apparenter à des fosses-ateliers. En effet, pour ces dernières, les longueurs (5/5,60 m) et les largeurs (1,20/2,60 m) sont importantes, en dépit de faibles profondeurs (0,10 à 0,35 m). Les plus imposantes mesurent 7,40 sur 4,35 m et 8,60 sur 2,70 m (avec une profondeur de 0,30 m). Les datations de ces ensembles les placent dans une fourchette chronologique comprise entre la fin du I^{er} siècle avant J.-C et le III^e siècle après J.-C., ce qui permet d'envisager l'hypothèse d'un déplacement de l'habitat d'ouest en est. Une série de trous de poteaux a également été reconnue. À défaut de révéler des plans de bâtiments, certains alignements pourraient se rapporter à des clôtures internes pour du bétail.

La configuration générale de cet établissement semble indiquer un statut particulier. En effet, l'existence d'un axe de circulation traversant l'unité paraît infirmer l'hypothèse d'une fonction agricole et plaide en faveur d'un site routier, comme l'atteste la présence du débarcadère et d'un probable gué.

Si les vides sanitaires ne sont pas rares localement, ils caractérisent peut-être un certain niveau social. Notamment, la découverte, dans l'aménagement 208, de six deniers et d'un aureus, datés entre 156 et 8 avant J.-C., évoque vraisemblablement le caractère commercial du lieu. Le qualificatif de *ferme-relais* semble approprié pour désigner cet établissement. Il faut envisager que ce relais soit lié à la « voie » menant de Nanteuil-le-Haudoin à Montdidier, en passant par Raray, Rhuys et Estrées-Saint-Denis en particulier (LAMBERT 1976). L'hypothèse qu'il s'agisse de la « fameuse » route des Flandres ne paraît cependant pas envisageable. En effet, cette dernière passe l'Oise, probablement au niveau de Pont-Sainte-Maxence (THUILLOT 1983).

Comme nous l'avons vu, la structuration de l'établissement dénote par rapport aux autres sites connus localement. Dans le même sens, l'hypothèse d'une date de fondation plus précoce (vers -30 ?) renforce son ascendance sur les autres fermes du secteur. De plus, son abandon très tardif, au début du IV^e, est atypique, ce qui tend à confirmer ce statut hiérarchique élevé, vraisemblablement lié à la position du site sur ce carrefour fluvial et viaire.

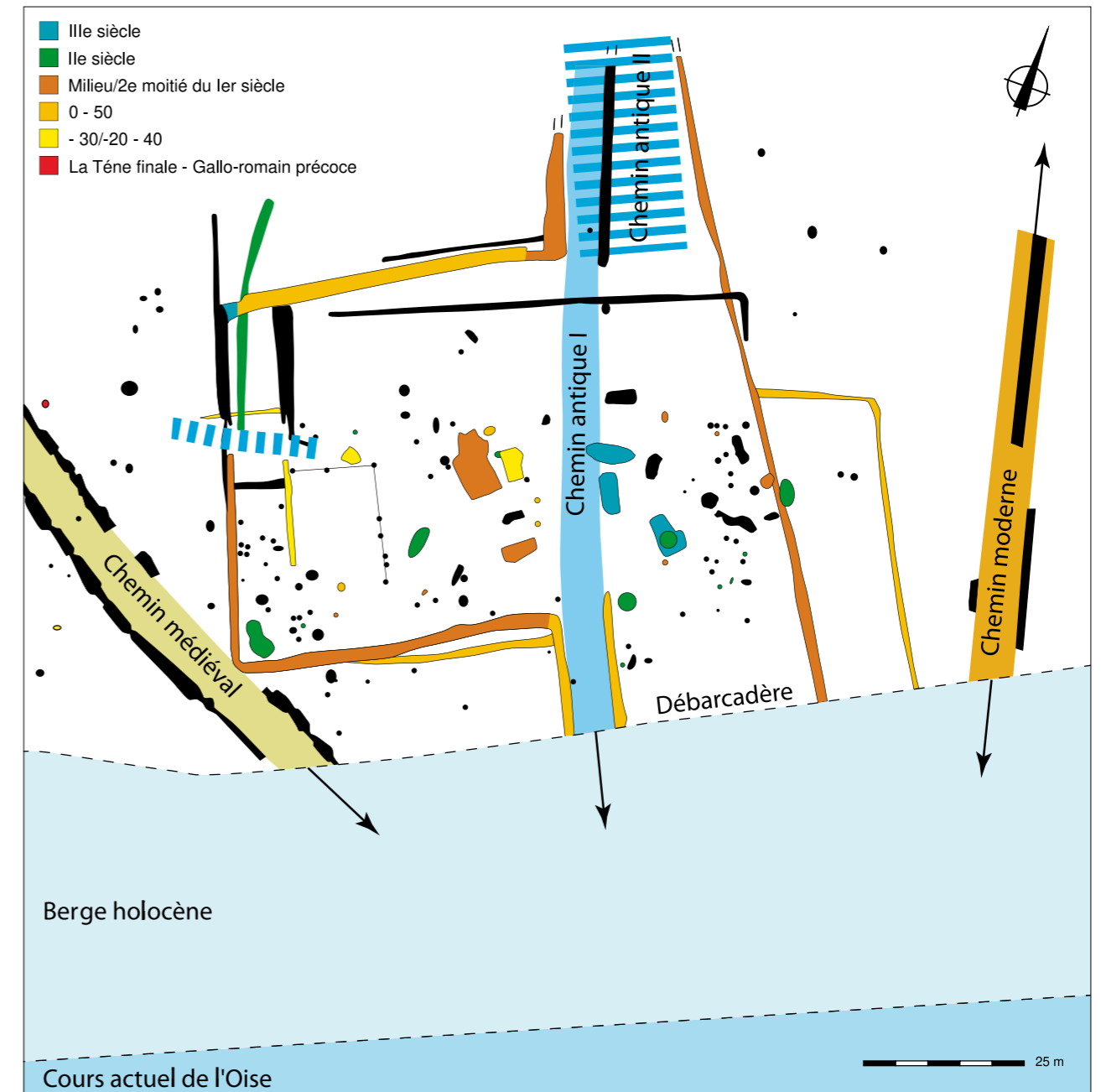


Fig 10 - Phasage du site de Longueil-Sainte-Marie "les Gros Grès IV" et hypothèse d'interprétation mettant en évidence le lien avec le carrefour routier / fluvial (D. MARÉCHAL/INRAP).

RIVECOURT "LES QUINZE MINES" (OISE) Denis MARÉCHAL

Le gisement des "Quinze Mines" est localisé à 10 km au sud-est de Compiègne et à moins de 4 km du site de Longueil-Sainte-Marie, dans la moyenne vallée de l'Oise, à 400 m de la rivière. La parcelle se positionne sur une butte sableuse longue de 650 m et large de 150 m, entourée de paléo-chenaux. Le plus imposant se trouve au nord-ouest. L'environnement s'avère donc très humide.

La fouille a été motivée par un diagnostic réalisé en 2002 (JOSEPH 2002) et s'inscrit dans un projet d'extraction de matériaux de 90 ha. Le décapage,

effectué sur 2,04 ha, livre principalement des traces antiques, datées du dernier tiers du I^{er} siècle et de la première moitié du II^e siècle (MARÉCHAL et alii. inédit). Deux fossés délimitent sur un minimum de 145 m de long un cheminement, dont la bande de circulation varie de 5 à 7,25 m de large (fig. 11). Le tracé n'est pas parfaitement rectiligne, une légère inclinaison de 10° s'observe au sud-est. Cette réorientation doit être liée à l'évitement d'une zone humide. La fouille a permis de distinguer la dynamique de ces fossés. Dans un premier temps, les principaux s'arrêtent à moins de 20 m du bord du chenal, peut-être en raison de la présence d'un axe perpendiculaire. Ensuite, les deux tronçons ont été allongés en ne laissant plus que des ouvertures « latérales » restreintes. De

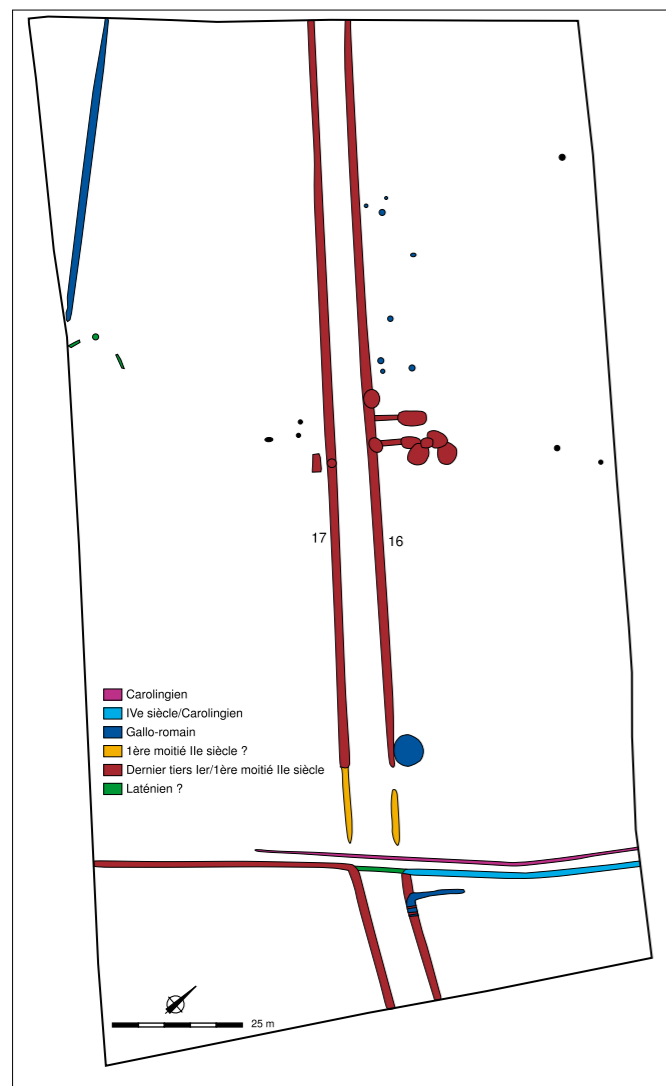


Fig. 11 - Rivecourt "Les Quinze Mines", plan de masse (D. MARÉCHAL/INRAP).

nouveaux segments ont alors été creusés dans leur prolongement. Les fossés bordant le chenal semblent perdurer jusqu'à l'époque médiévale (carolingien). Il faut remarquer que les fossés majeurs ne disposent pas de gabarit et de morphologie similaires. Leurs études détaillées ont d'ailleurs mis en évidence le caractère secondaire de la fonction de drainage.

La principale concentration de fossés regroupe, sur moins de 240 m², douze structures dont deux petits fossés. Nous avons pu individualiser un puits (fortement récupéré), un puisard potentiel, deux possibles reliquats de vides sanitaires de bâtiments, trois fosses d'extractions et deux fosses dépotoirs. Les deux petits segments linéaires liés aux vides-sanitaires précédents pourraient servir de canaux d'évacuation des eaux usées. Le léger pendage observé s'oriente, en effet, en direction du fossé « collecteur » adjacent (n° 16). D'ailleurs, soulignons que deux frettes de canalisations ont été

découvertes. En face de cet ensemble, se trouvent une probable citerne liée au fossé 17 et, à proximité, une fosse-atelier (4,15 x 1,80 x 0,35/0,40 m).

Même si nous observons quelques fosses éparses aux alentours, l'habitat, apparemment ouvert, semble bien concentré. Sa surface estimée avoisine peut-être 1 500 m². Si l'érosion a pu effacer de faibles creusements, les divers exemples locaux nous incitent à considérer l'unité comme non délimitée par des fossés, même si d'autres formes de délimitations « aériennes » peuvent exister (CHOUQUER & FAVORY 1992).

Lors de la fouille, nous avons noté que le micro-relief n'était pas uniforme. Dans l'axe du chemin, un bombement central a pu être mis en évidence. Il se corrèle parfaitement au chemin antique, qui a d'ailleurs perduré jusque dans les années 1980. Sur les longs côtés, la prise de mesure a révélé de faibles rehaussements, très ponctuels.

Par ailleurs, l'alignement des deux petits fossés liés à la zone d'habitat conditionne la répartition des rejets de céramique. Parce qu'ils sont concentrés de part et d'autre de ces structures, ces dépôts matérialisent un passage potentiel. L'hypothèse d'un second cheminement peut donc être posée. Dans ce cas, il ne bénéficierait pas de délimitations tangibles. L'implantation de l'établissement antique serait alors confortée par ce positionnement à un carrefour. En outre, cet hypothétique tronçon se raccorde à plusieurs portions de chemins vicinaux actuels.

L'habitat fouillé s'avère remarquable par sa faible durée d'occupation (deux générations ?). Il s'intègre à une vague de créations locales, mais, contrairement à la majorité, il disparaît rapidement. Le niveau de vie des habitants, modeste, semble proche de celui de ses voisins. La seule spécificité porte sur la présence de plusieurs pots horticoles qui sont habituellement rares. De plus, la probable qualité du système d'évacuation des eaux, qui associe caniveaux et canalisations (en bois ?), attestées par les frettes, représente un autre particularisme.

Il a été souligné que le chemin antique perdure jusqu'à la période contemporaine, fait notable. D'ailleurs, le toponyme du "Chemin Perdu" est révélateur du statut du lieu. Par sa position, le chemin antique doit faire partie du réseau local, secondaire.

UNE AUBERGE RURALE DU III^e SIÈCLE À FLERS-EN-ESCREBIEUX (NORD) ?

Christian SÉVERIN avec la collaboration de Renaud LEROY, Thibaut LEGRAND, Amélie CORSIEZ et Stéphanie LEROY (5)

La création d'un lotissement à Flers-en-Escrebieux, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, sur une parcelle d'environ 6 ha, a donné lieu à une série d'interventions archéologiques réalisées en Mars 2004 (diagnostic tranche 1, DUPRAT 2005), Octobre 2005 (fouille préventive tranche 1, LEROY 2006a) et juin 2006 (diagnostic tranche 2, LEROY 2006b), par la DAPCAD. À cette occasion, des vestiges appartenant selon toute vraisemblance à un établissement lié au commerce du vin et de l'alimentation ont été entrevus (6).

Le village de Flers-en-Escrebieux, commune limitrophe de la ville de Douai, se trouve sur un versant reliant la vallée de l'Escrebieux à la plaine située au nord et à l'ouest. Il est traversé par la petite rivière de l'Escrebieux, qui prend sa source à Izel-lès-Equerchin pour se jeter dans la Scarpe à quelques centaines de mètres à l'est de la limite communale. Son territoire est en grande partie occupé par d'anciens marais, aujourd'hui asséchés et des prairies humides. Il présente donc l'image même d'un environnement que l'on pourrait qualifier *a priori* de répulsif, mais cette impression défavorable est largement démentie par de nombreuses et récentes découvertes archéologiques. En effet, des empreintes d'occupations humaines s'échelonnant du Mésolithique au Bas-Empire ont été mises au jour, dans le cadre de travaux d'aménagements pavillonnaires ou industriels, dans cette partie de la vallée.

L'occupation antique du site de Flers peut se décliner en deux phases (fig. 12). Aux I^{er}-II^e siècles, il s'agit d'un modeste et assez classique établissement agricole ou pastoral enclos par des fossés. Son exploration partielle, limitée à l'ouverture d'une large fenêtre, a rencontré un petit grenier surélevé et cinq sépultures à incinération d'un type assez rudimentaire. La pauvreté du mobilier recueilli

5 - Direction de l'Archéologie Préventive de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

6 - La demande de prescription de fouille préventive préalable à la réalisation de la seconde tranche n'a pas été jugée pertinente (malgré un diagnostic positif qui avait mis en évidence l'extension du site et en dépit de l'avis favorable émis par la CIRA pour la fouille de la première tranche du lotissement), ce que nous pouvons regretter. La vision globale de l'établissement se trouve de ce fait affectée par la perte de données, dont l'analyse aurait sans doute permis de préciser l'organisation spatiale et la nature réelle du site. Sur les 18 000 m² préconisés pour l'ensemble du projet, seul 7 000 m² ont donc donné lieu à une fouille exhaustive.

dans les fossés d'enclos semble exclure par ailleurs la présence de lieux de vie dans cette partie de l'exploitation, qui se développe partiellement vers l'ouest en dehors de la limite d'emprise.

Dans le courant du III^e siècle, un nouvel établissement investit le site. Cet habitat se distingue très nettement du précédent par la densité et la nature de ses vestiges, mais aussi par l'abondance et le caractère particulier de son mobilier céramique. Il est composé d'un ensemble de structures en creux, telles que des fonds de cabanes, des fosses dont quelques silos et celliers, un puits à eau et, fait plus rare en milieu rural, des latrines.

L'occupation semble se développer de part et d'autre d'un chemin bordé de fossés, orienté nord-est-sud-ouest, mesurant de 4 m à 5 m de large. Seul le secteur méridional a pu faire l'objet d'investigations détaillées, sur une superficie d'environ 4 200 m².

Huit fonds de cabanes sont recensés. Il s'agit de creusements presque rectangulaires, aux angles le plus souvent arrondis, aux parois taillées sans soin apparent et au fond plat ou en légère cuvette. Le plus grand mesure 4,7 m sur 2,60 m. Il est conservé sur une profondeur de 0,20 m. Le plus petit ne dépasse pas 2,50 m pour 1,75 m, néanmoins sa profondeur de 0,80 m en fait la structure la plus excavée. Les traces des élévations ne sont pas toujours apparentes. Deux exemplaires présentent des empreintes de poteaux placés au centre de leurs petits côtés. Pour deux autres cas, il devait s'agir d'une architecture légère soutenue par quatre poteaux corniers. Des négatifs de poteaux ou de piquets sont également visibles au fond de quelques autres aménagements, cependant leur rôle n'est pas assuré.

Trente et une fosses ont été fouillées. Elles sont généralement dispersées sans ordre apparent. Certaines forment des grappes de cinq ou six, le plus souvent en se recoupant. Si un usage comme silo ne fait pas de doute pour cinq d'entre elles et si trois autres peuvent probablement être interprétées comme « celliers », beaucoup restent cependant sans fonction précise. Les silos, d'ouverture circulaire, ont un profil cylindrique. Ce sont des structures de stockage assez volumineuses, dont les contenances estimées sont comprises entre 2 m³ et 7 m³. Espacées les unes des autres, parfois de plus de 20 m, elles ne semblent pas être regroupées dans une aire d'ensilage. Les « celliers » sont des fosses rectangulaires aux parois verticales et au fond plat, presque deux fois plus longues que larges et profondes en moyenne de 1 m. Dans un cas, l'un des petits côtés de la fosse est creusé en escalier de manière à faciliter les allers et venues. Le plus grand mesure 3,60 m sur 1,80 m ; il est conservé sur 0,80 m de profondeur.

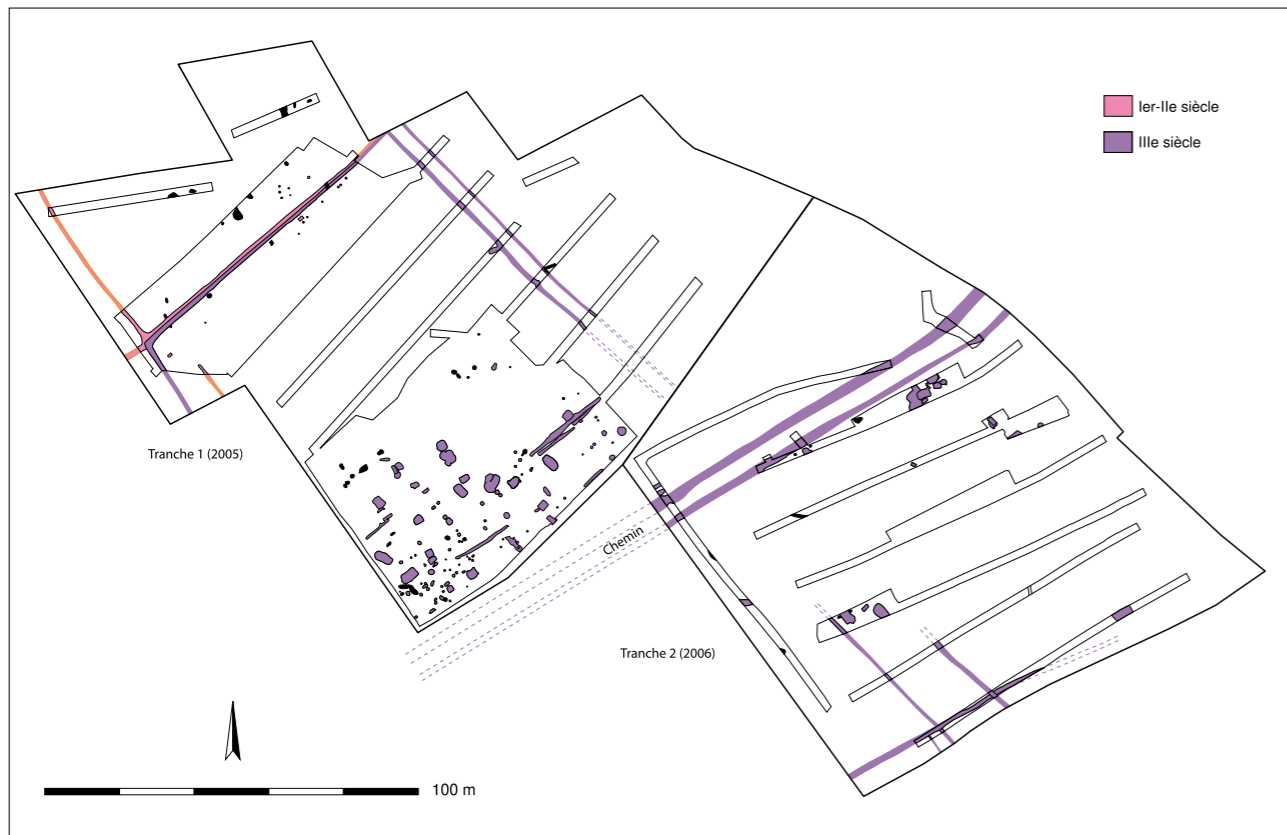


Fig. 12 - Flers-en-Escrebieux, plan de masse (R. LEROY/DAPCAD).

Le puits à eau est d'un type classique, de forme carrée, d'environ 1,50 m de côté. Il devait être consolidé par un cuvelage en bois, non retrouvé.

Une structure particulière retient notre attention. Il s'agit d'une fosse au plan rectangulaire, aux parois obliques et au fond plat, présentant un fort creusement central. Elle mesure en plan 2,40 m sur 1,80 m pour 0,90 m de profondeur conservée. Ses angles sont entaillés par des empreintes de pieux de section carrée d'environ 0,20 m de côtés et de fines saignées rectilignes relevées à l'aplomb des parois témoignent de la présence d'un planchéage. Ses niveaux de remplissage inférieur sont constitués d'un litage de fines couches organiques, de couleur brun foncé à noir, accumulées sur environ 0,60 m. Cette fosse, correspondant vraisemblablement à des latrines, a également été utilisée en tant que dépotier domestique, comme l'indique l'abondance du mobilier céramique recueilli.

Malgré la mise au jour de nombreux trous de poteaux disséminés sur le site, il n'a pas été possible de déceler d'une manière formelle la présence de bâtiments à proximité immédiate de ces structures. Toutefois, deux tronçons de fossés rectilignes, de 18,50 m et 24 m de longueur respective, pourraient, avec quelques réserves, être identifiés comme des rigoles de drainage, rencontrées quelques fois à l'aplomb des bâtiments et servant à évacuer les eaux de pluie s'écoulant des toitures. Orientés

parallèlement au chemin, ils pourraient témoigner de la présence de constructions, dont les traces des fondations (poteaux ou sablières) ne nous seraient pas parvenues.

Le site de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny a, par ailleurs, révélé une quantité importante de céramique bien conservée et présentant des particularités de faciès à l'intérêt socio-économique évident. L'analyse des pâtes de céramique commune montre un approvisionnement local dans sa très grande majorité et le faciès techno-typologique indique une occupation liée à une économie tournant autour du vin et de l'alimentation. Nous observons en particulier un nombre élevé de « cruches-amphores » et de cruches de Dourges, ainsi qu'un fragment d'entonnoir. Nous pouvons envisager un négociant amenant le vin en tonneaux et le redistribuant à des marchands ou à des « aubergistes » dans des « amphores locales ».

La nature des vestiges découverts (silos de grandes contenances, « celliers », latrines) plaide également en faveur d'un site d'habitat « atypique ». Notamment, la présence de latrines est tout à fait surprenante en milieu rural.

Tous ces éléments distinguent cet habitat des types connus dans le Douaisis et dans la région en général, ce qui lui confère un caractère inédit en contexte rural, en dehors de toute voie de



Fig. 13 - Plan de masse du site de Douai "La Motte Julien" (d'après COMPAGNON & LEROY 2008, fig. 48).

communication importante, si ce n'est à proximité d'un chemin. De fait, l'hypothèse d'une auberge de campagne nous paraît assez séduisante.

La proximité de l'Escrebieux a-t-elle alors contribué au choix de ce site pour son installation ? Il apparaît de plus en plus évident que ce cours d'eau avait, avant la canalisation de la Scarpe, un rôle important dans les échanges durant l'antiquité. L'apparition de ce site daté du III^e siècle s'inscrit bien dans le contexte de promotion des agglomérations de Cambrai et de Tournai au rang de chef-lieu de cité au Bas-Empire. Ces villes sont établies sur les rives de l'Escaut, un axe fluvial majeur relié à l'Escrebieux *via* la Scarpe. Leurs influences ont sans doute dynamisé cette vallée à l'époque.

Enfin, la fouille récente du site dit de "La Motte Julien" à Douai, situé à quelques centaines de mètres au sud de Flers-en-Escrebieux, a montré la présence

d'aménagements tout aussi atypiques (fig. 13 ; COMPAGNON & LEROY 2006). À côté d'installations rurales du type enclos fossoyé, tout un système de structures a été aménagé en zone humide. Il s'agit de fossés, où se greffent à intervalles réguliers de petits embarcadères. Nous sommes peut-être ici en présence d'un fossé navigable semblable aux hortillonnages (ou *watgang*) destinés aux cultures maraîchères. Dans ces conditions, il nous semble possible d'envisager une occupation rurale dense le long de l'Escrebieux, qui associerait lieux de production tels que les hortillonnages et lieux de consommation et d'échange comme les auberges.

Au travers de ces investigations récentes, il nous est désormais possible d'appréhender dans de nouvelles perspectives la vie économique dans les campagnes de l'Escrebieux durant l'Antiquité.

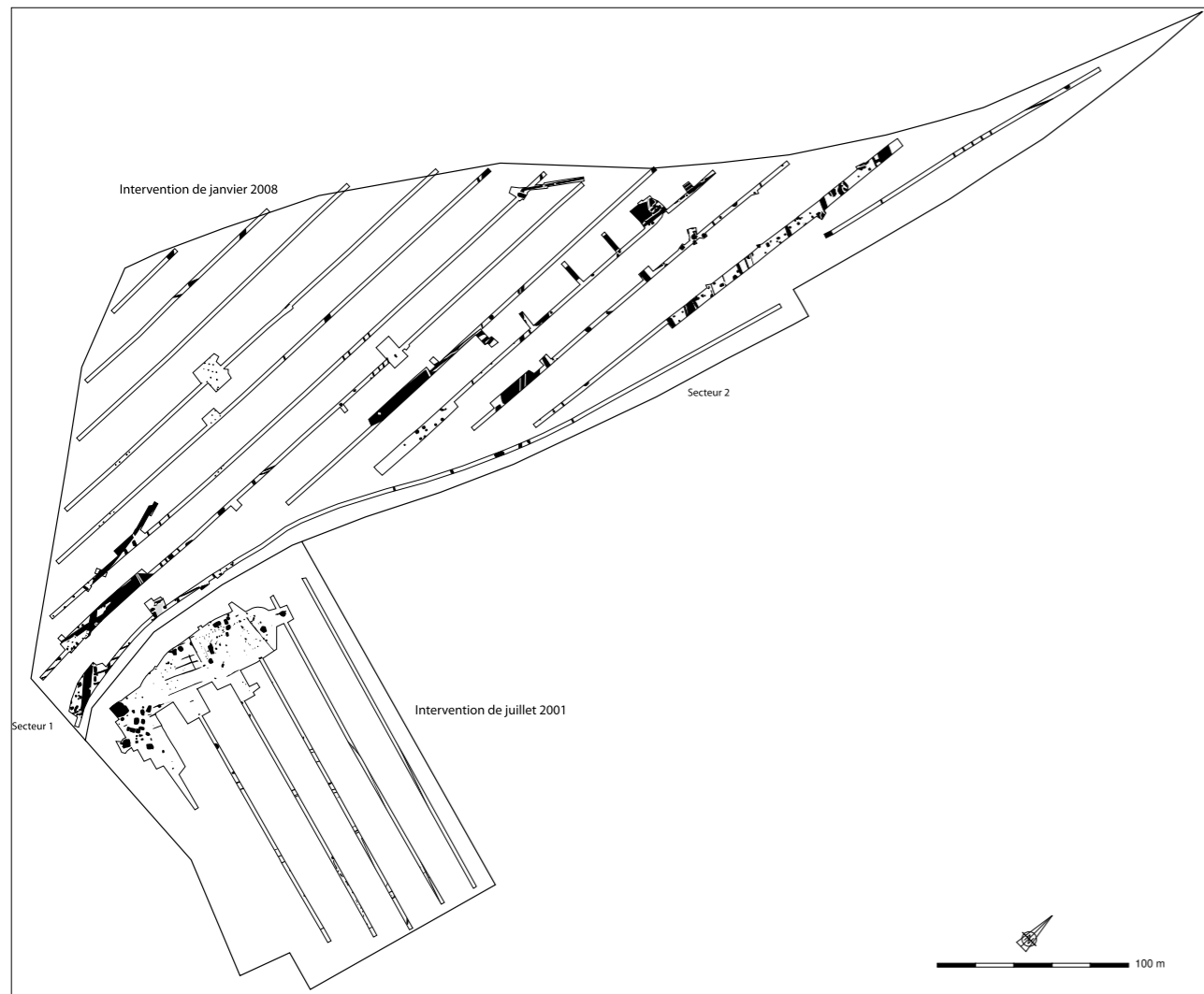


Fig. 14 - Noyelles-les-Seclin "La Pointe", plan de masse (L. BLONDIAU, R. KADDÈCHE/INRAP).

NOYELLES-LEZ-SECLIN "LA POINTE" (NORD)

Lydie BLONDIAU

Situé en bordure des marais de la Deûle, le gisement de "La Pointe" occupe le versant occidental du dôme crayeux du Mélançois. Repéré en 2001 lors de l'extension de la Zone d'Activités Économique de Seclin, il a été décapé sur 3 500 m². Un site gallo-romain atypique du Haut-Empire a ainsi été mis au jour (BLONDIAU 2001, BLONDIAU et alii 2005), des sondages (7) sont récemment venus compléter la vision d'ensemble de cette occupation (BLONDIAU 2008).

Localisé le long de la voie Cassel-Templemars, l'établissement est organisé dès le I^{er} siècle au nord de la voie et perdure jusqu'au III^e siècle, avant d'être abandonné. Un axe de circulation, perpendiculaire à cette chaussée, borde le site à l'ouest suivant une orientation nord-sud et dessert ainsi un deuxième noyau d'habitat, sis 300 m au nord. Les deux voies ont manifestement conditionné l'implantation du I^{er} siècle.

7 - Le schéma observé lors de la fouille de 2001 sur la parcelle "La Pointe" est conforté par les observations de 2008.

Le site limitrophe de la voirie livre un ensemble de clôtures qui circonscrit au nord plusieurs constructions et au sud un système parcellaire (fig. 14). Ce dernier est déterminé par des alignements de poteaux orientés sud-ouest / nord-est, comme par des retours vers l'ouest et vers l'est (limite de la parcelle). Trois greniers pourraient se situer au sud. Dans cet enclos, un bâtiment sur poteaux de plan rectangulaire à deux pièces, assez irrégulier, a été érigé, probablement en deux temps comme le suggère le plan. Deux foyers adossés contre les parois évoquent une activité artisanale. Au cours du II^e siècle, l'espace occupé est redéfini. Des structures d'habitat différentes apparaissent, implantées dans des espaces vierges de toute occupation et réparties en trois noyaux. Des fonds de cabanes, des structures de conservation, des foyers et des fosses d'extractions trahissent une réorganisation de l'espace. À la fin du II^e siècle ou au début du III^e siècle, de nouvelles structures quadrangulaires de type fond de cabane sont aménagées au sud du secteur. Le III^e siècle voit ensuite l'aménagement de nouvelles fosses quadrangulaires.

Même si l'organisation générale des vestiges est difficile à déterminer dans le cadre des tranchées de

sondage, les investigations récentes montrent une installation des deux noyaux d'habitat contingentée par le chemin de terre, lui-même aménagé dès le I^{er} siècle. De la même manière, nous observons, au cours du II^e siècle, une occupation en plein essor et l'érection apparente de fonds de cabanes. Les deux unités semblent donc se développer parallèlement au chemin selon une même dynamique.

Au III^e siècle, les fossés et les fosses sont comblés, la dépression matérialisant le chemin de terre semble colmatée, les deux sites étant vraisemblablement abandonnés en même temps.

Le particularisme de ce site réside en la présence de structures construites excavées au cours des II-III^e siècles. Élevées en terre et en bois, ces bâtis, appelés fonds de cabanes, marquent un changement probablement lié à la fonction du site et aux activités qui y sont pratiquées. Leur présence constitue un trait original durant une période plus propice, sur les autres sites, à l'usage des fondations de craie.

La découverte de scories, lors des sondages de 2008, semble apporter un début de réponse, avec la mise en évidence du travail du métal. Leur absence sur le noyau nord, si elle se confirmait, pourrait souligner une différence de fonction entre les deux sites.

La présence de deux unités distinctes aux morphologies originales, en bordure d'une voie principale et le long d'un axe de circulation secondaire permettrait, de fait, d'y reconnaître deux « établissements routiers ».

ONNAING, ZAC DE LA VALLÉE DE L'ESCAUT (NORD)

Deux occupations gallo-romaines en bordure de la voie antique du "Chemin des Postes"

Raphaël CLOTUCHE

La zone industrielle d'Onnaing s'étend sur les communes d'Onnaing, de Quarouble, de Rombies-et-Marchipont et d'Estreux sur une surface totalisant 350 ha (fig. 15). Huit habitats, sept groupes de tombes à incinérations, une zone d'artisanat et un relais routier potentiel ont été mis au jour sur cette emprise (BLANCQUAERT 2006 ; BRETAGNE et alii 1998 ; CATTEDU, ROBERT & CLOTUCHE 2005 ; CLOTUCHE 2001 ; CLOTUCHE 2006 ; CLOTUCHE 2008 ; THOQUENNE & MARCY 1998). Ces occupations se développent à l'est d'une voirie formant un diverticule de la voie Bavay-Cambrai reliant Hensies à Famars.

Le premier état de la voie correspond à un chemin de terre battue, de faible importance, comme le montre la couche de limon induré qui a empêché les oxydes ferro-manganiques de percoler. Elle est restée dans cet état un temps relativement conséquent, puisqu'elle peut être épaisse de 0,20 m. Le dernier état antique reconnu est lié à l'installation d'une couche de silex, dont ne subsistent que quelques lambeaux. Au cours de l'époque moderne, le chemin est recouvert de pavés, puis de dalles de béton. Durant ces dernières phases, la voirie est rectiligne, contrairement au tracé du chemin antique légèrement courbe. Cette voie est longée de fossés bordiers. Le tracé oriental est bien conservé alors que son vis-à-vis est très arasé. Au sud, ces fossés sont distants de 10 m de la chaussée elle-même.

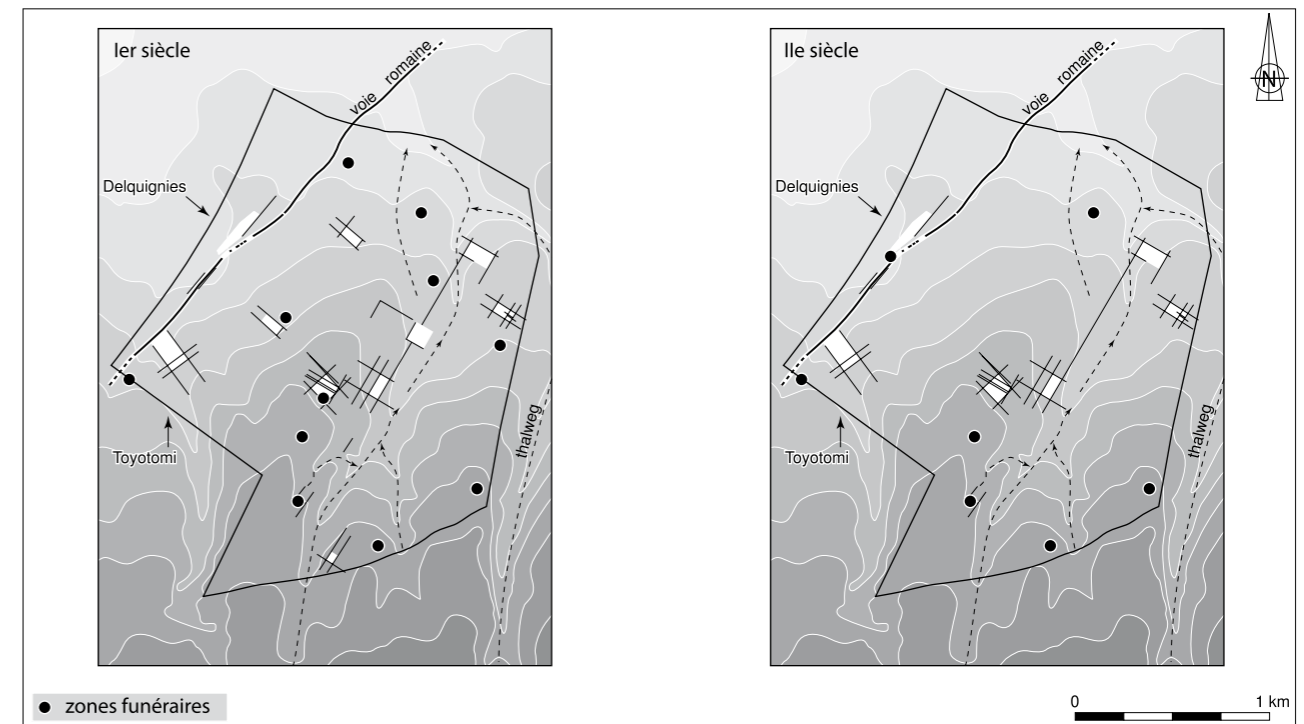


Fig. 15 - Implantation des sites sur la ZAC de la Vallée de l'Escaut (R. CLOTUCHE, R. KADDÈCHE/INRAP).

Au nord, le segment s'écarte de la voie, respectant une quasi-rectitude. Le motif de cet éloignement est difficilement interprétable.

Le site "Delquignies" couvre une surface approximative de 1,2 ha. Une importante occupation gallo-romaine, dont la datation s'étend de la première moitié du I^{er} siècle au début du III^e siècle, y est reconnue.

La première phase débute sous la forme d'un simple parcellaire (fig. 16), qui est ensuite abandonné. Toutefois, l'organisation qu'il avait déterminée reste marquée dans le paysage de la deuxième phase. En effet, l'enclos (?), entourant la zone construite, est limité par un fossé conservant l'orientation antérieure puis obliquant vers le sud. Il est séparé de 1 m (entrée ?) d'un deuxième fossé bornant la zone à l'est. Au nord, un troisième, axé sud-ouest / nord-est, prolonge le premier. Ces fossés

sont espacés de 2,5 m, ce qui permet de supposer la présence d'une entrée à cet endroit. Le bâtiment est installé sur l'angle nord de l'enclos. Il est composé d'au moins douze poteaux. Selon les axes reliant les poteaux, il ne serait pas quadrangulaire, mais parallèle aux deux côtés de l'enclos. Il couvrirait une surface approximative de 44 m² (8,8 m x 5 m). Au sud, cette bâtisse est joutée d'un puits, qui devait être cuvelé de bois.

Dès la troisième phase, qui se développe de l'époque flavienne jusqu'au milieu du II^e siècle, l'ensemble des structures s'organise en deux zones. La zone sud s'étend sur 50 m pour une largeur de 20 m. La seconde est longue d'environ 80 m et large de 50 m. Cette occupation voit l'apparition d'une activité artisanale. En attesteraient les aménagements particuliers constatés dans l'organisation des fossés de la zone orientale (cuvelage, interruptions, étranglements et élargissements, sédimentation

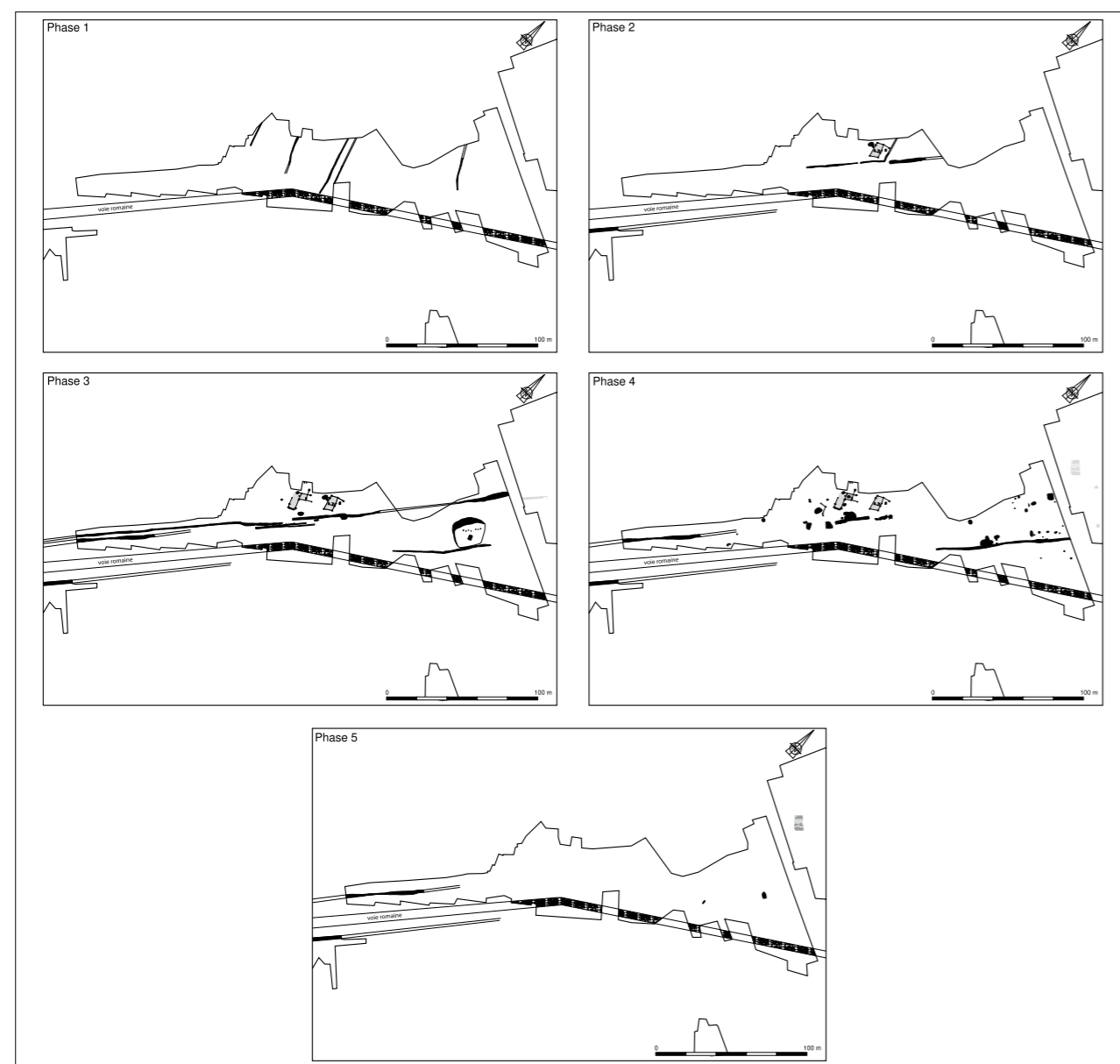


Fig. 16 - Phases d'occupation du site Delquignies (R. CLOTUCHE, R. KADDÈCHE/INRAP).

lente constituant d'épaisses couches argileuses...). Cette volonté apparente d'apporter l'eau, de réguler son débit et non de l'évacuer démontre la présence d'une activité pour laquelle elle était nécessaire, voire primordiale. Vers le sud, le fossé se rétrécit en un boyau réduit, où la présence de petits litages de sable atteste d'un écoulement plus rapide. Les parois du fossé sont, à cet endroit, verticales et son fond plat. Il est tout à fait possible qu'ait existé une « écluse » pour mieux réguler le débit. Ces observations prouvent que ce système de canalisation était destiné à acheminer l'eau jusqu'à un endroit précis pour qu'elle y soit puisée, sinon pourquoi alors aménager des élargissements et des rétrécissements ? Était-il nécessaire de garder de l'eau stagnante dans certaines des sections de cette structure, sinon pour y faire décanter ou tremper des matériaux périssables, aujourd'hui disparus ? Les analyses sédimentologiques ont montré une présence importante d'éléments végétaux dans les fossés acheminant l'eau jusqu'aux bâtiments, cependant l'étude palynologique n'a pu déterminer à quelles espèces ils appartenaient. La seule certitude que nous puissions avoir est que l'activité pratiquée nécessitait un apport important en eau. Il peut s'agir de vannerie ou de rouissage.

Durant la seconde moitié du II^e siècle et le début du III^e siècle (phase 4), se développe une activité métallurgique. Deux zones d'extraction (?) ont été repérées. La première est localisée au sud, la seconde au nord. Chacune comprend cinq puits, espacés de 5 m à 14 m. Ces puits ont été creusés pour atteindre les niveaux d'argile yprésienne riches en pyrite, dont on peut extraire le fer après réduction. Les deux zones couvrent respectivement des surfaces de 1 125 m² et 1 550 m². La zone de rejet des scories se superpose à celle des puits. Ces déchets de forge sont mêlés dans les différentes fosses à un sédiment fortement chargé en charbon de bois. Ce type de sédiment à proximité de puits d'extraction est typique d'une activité de réduction de minerai. Toutes ces fosses ont dû servir à extraire l'argile pour construire les fours. Aucun four n'a cependant été découvert sur la zone méridionale, bien que plusieurs éléments de paroi joints à des scories aient été récoltés. En revanche, au nord, un foyer contigu à une fosse comblée de scories pourrait correspondre à ce type de structure.

Nombres de scories étaient liées à de petits fragments de charbon de bois, ainsi qu'à des morceaux de pyrite non-réduits. Les parois de four accrochées aux scories confirment également l'hypothèse d'un atelier de réduction de minerai. Aucune trace de ferrier, signe d'une activité sidérurgique importante, n'a été découverte, toutefois il n'est pas impossible que les labours ou les colluvions les aient totalement fait disparaître. Une activité de post-réduction a dû s'exercer sur le site comme le montrent les quelques barres de fer

découvertes au sommet du comblement d'une mare et dans plusieurs structures alentours. La répartition des parois de four, des lingots (?) de fer et la nature des scories amènent à se demander si les zones sud et nord n'auraient pas eu des fonctions différentes.

Seule une fosse de potoir témoigne d'une cinquième et dernière phase d'occupation. Cependant, rien ne prouve que le bâti n'ait pas perduré.

Le site "Toyotomi" couvre une surface approximative de 1,4 ha. Il est localisé à environ 500 m au sud de la zone artisanale longeant la voie. Un établissement gallo-romain y est occupé du troisième quart du I^{er} siècle au début du III^e siècle.

Un grand enclos quadrangulaire, orienté nord-ouest - sud-est, délimite la zone d'occupation de la première phase (fig. 17). Ses fossés sont larges d'environ 2 m pour une profondeur de 1 m, sur un terrain pourtant arasé. Ces dimensions importantes leur confèrent une fonction supplémentaire à celle d'un simple parcellaire et, quoi qu'il en soit, un statut particulier. S'agit-il d'une *mansio*, d'une *mutatio* protégée derrière une légère palissade ? Une large entrée de 2,5 m est ménagée entre les deux fossés orientaux livrant un accès direct au bâtiment principal. Un segment de fossé, très mal conservé dans ce secteur de la fouille, marque une division de l'enclos principal. Cet espace limité par ces deux structures présente donc une longueur de 100 m. À hauteur du fossé intérieur, le fossé bordier s'interrompt. Cet arrêt marque l'entrée dans un second espace de la propriété et prouve que la zone découpée compose bien une entité. Le bâtiment, situé dans l'axe de l'entrée, est semi-excavé, construit en bois et en torchis. Il s'étend sur une surface de 112 m². Au point le plus bas du bâtiment, un espace est réservé à l'habitat. Il couvre une superficie d'environ 42 m². À l'ouest, le décroché pratiqué dans le creusement général, ainsi que la position des poteaux, permettent de localiser l'entrée du bâtiment. Un espace de 1,5 m est en effet libre entre ces deux structures. Le sol est induré, marqué de concentrations d'oxydes ferro-manganiques surmontées de litages sableux. Cette induration est la marque d'un piétinement.

La deuxième phase d'aménagement est ponctuée par de petits réaménagements destinés sans doute à une utilisation plus rationnelle de l'espace. Les fossés sont curés, une mare est creusée, le puits est déplacé. Le bâtiment est abandonné, néanmoins le grenier subsiste. L'entrée entre les deux fossés orientaux est légèrement élargie. Elle mesure désormais 4 m. Non loin du fossé de limite, est installé un fond de cabane (3 m sur 5 m), conservé sur 0,45 de profondeur.

Aucun indice ne montre la destruction d'une quelconque partie de l'occupation, néanmoins l'étude céramique révèle un terme de l'occupation

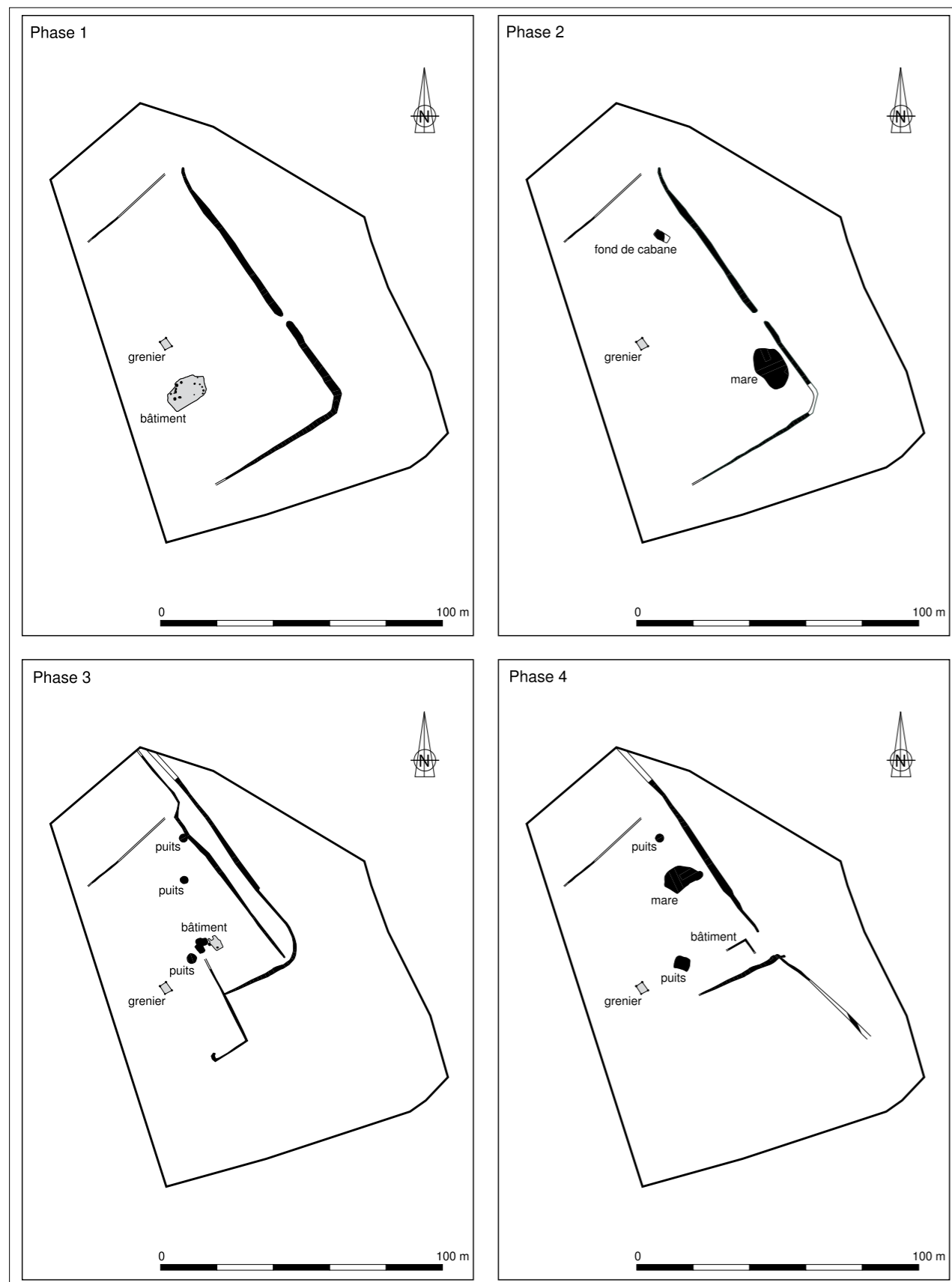


Fig. 17 - Phases d'occupation du site Toyotomi (R. CLOTUCHE, R. KADDÈCHE/INRAP).

de la phase 2 au début de l'époque antoninienne (+/- 120 apr. J.-C.), avec une restructuration de l'espace (phase 3) qui ne peut débuter avant 150 apr. J.-C. On peut donc conclure à un abandon de ce terrain avant le réaménagement complet des limites définissant l'emprise de l'occupation. La troisième phase conserve toutefois l'orientation générale perpendiculaire à la voie. La transformation du plan d'occupation correspond-elle à un changement complet de l'activité réalisée dans cet espace lors des périodes précédentes ?

L'accès à l'espace principal est déporté de l'est au sud, mais nous devons tout de même envisager une entrée par la voie, ce que semble indiquer un « couloir » vraisemblablement destiné à canaliser le bétail. Le bâtiment d'habitation principal n'a pas été mis au jour, cependant des dépendances étaient inscrites dans le périmètre non arasé (deux fonds de cabanes). Aucune activité particulière n'a pu être déterminée pour la première. En revanche, le second bâtiment, associé à une fosse placée à l'entrée, semble avoir eu une fonction culturelle ou rituelle. En effet, les céramiques déposées dans le fond de la structure, comme le mobilier associé, sont typiques d'une activité « religieuse » (vase à visage, bouilloire, vases complets, céramiques spécifiques, fragments de bronze, ossements de chien).

S'agit-il d'un petit sanctuaire destiné aux habitants de la propriété ou aux voyageurs de passage sur la voie longeant le site ? Selon Braithwaite, les vases à visages du Nord de la Gaule se rapportent aux divinités protectrices (BRAITHWAITE 2001), ce qui tendrait donc à confirmer l'hypothèse d'un petit sanctuaire domestique.

Durant la quatrième phase, le cœur du site ne change pas, néanmoins la limite orientale est matérialisée par un unique fossé désormais interrompu sur 10 m pour marquer une entrée. Les deux fonds de cabanes sont abandonnés, une mare et deux puits sont aménagés, un bâtiment sur sablière est construit et l'espace oriental est réaménagé. L'entrée à l'est débouche sur un petit bâtiment fondé sur sablières, dont la limite nord se positionne dans l'axe de l'extrémité du fossé de limite. Ce bâtiment couvre une surface minimale de 35 m² (7 m x 5 m). De telles dimensions laissent un passage large de 4 m au sud et à l'est. Aucun indice mobilier ne permet de caractériser sa fonction.

Au sud est creusée une mare, dont la paroi ouest est aménagée d'une rampe composée de craie permettant un accès : sans doute un point d'eau pour le bétail. Les niveaux supérieurs comprenaient de nombreux fragments de céramiques, de torchis, ainsi que de nombreuses inclusions de charbon de bois témoignant de l'utilisation de cette structure comme dépôt lors de l'arasement général du site.

Les deux sites de "Delquignies" et de "Toyotomi" sont relativement proches et témoignent de la diversité des établissements rencontrés le long d'une voie. Leur chronologie s'associe à celle des occupations découvertes aux alentours comme à celle de nombreux sites de la région, abandonnés au début du III^e siècle, sans que nous soyons en mesure d'en expliquer les motifs.

LA FORGE DE LA SENTINELLE, "ZAC DU PLATEAU D'HERIN" (NORD)

Guillaume DELEPIERRE & Rémi BLONDEAU

Le site de "La Sentinelle" est implanté sur un plateau dominant un méandre de l'Escaut, à 3 km à l'ouest de Valenciennes. L'emprise investiguée couvre une surface de 1,2 ha. Elle est traversée d'est en ouest par une voie vicinale. Composée de rognons de silex, la bande de roulement, d'une largeur de 5 m, est très arasée. De ce fait, son tracé a parfois dû être restitué uniquement à l'aide des fossés qui la longent. Elle a tout de même pu être observée sur 86 m de long (fig. 18). L'ensemble des structures archéologiques se localise au sud de cette chaussée, à l'exception de trois puits. Ces vestiges couvrent la période gallo-romaine, du I^{er} au IV^e siècle. Il s'agit de trois ensembles funéraires et d'une unité artisanale accompagnée d'un bâtiment sur solins.

Les cimetières ont livré plus de soixante-dix sépultures. Deux d'entre eux sont des nécropoles à incinération remontant au Haut-Empire. La nécropole occidentale se distingue par la présence de cinq tombes privilégiées, alignées et parallèles à la voie (DELEPIERRE & BLONDEAU 2008). Le troisième cimetière, daté du IV^e siècle, viendra s'installer à l'emplacement de la nécropole orientale. Il regroupe une vingtaine de tombes à inhumation.

Sur l'extrémité orientale de l'emprise, au bord de la chaussée et perpendiculairement à celle-ci, les vestiges d'une forge et les fondations en silex d'un bâtiment rectangulaire de 15,6 m sur 6,4 m ont été mis au jour. En l'état actuel de nos connaissances, il semble que cet atelier s'installe durant la seconde moitié du I^{er} siècle, au niveau du fossé bordier pour perdurer durant le Haut-Empire. La fouille exhaustive a permis de délimiter une zone de concentration des déchets métallurgiques d'environ 200 m² pour une zone de travail couvrant 80 m². Les artefacts permettent l'identification d'un travail de forgeage, soit de post-réduction, auquel peuvent être associées des structures excavées. Ces dernières se présentent sous la forme de foyers, de fosses de combustions, de fosses diverses relatives à l'implantation d'établissements, de socles ou de récipients à eau.

Les différentes étapes de la chaîne opératoire du traitement du métal se caractérisent usuellement par la quantité et la diversité des vestiges. Le

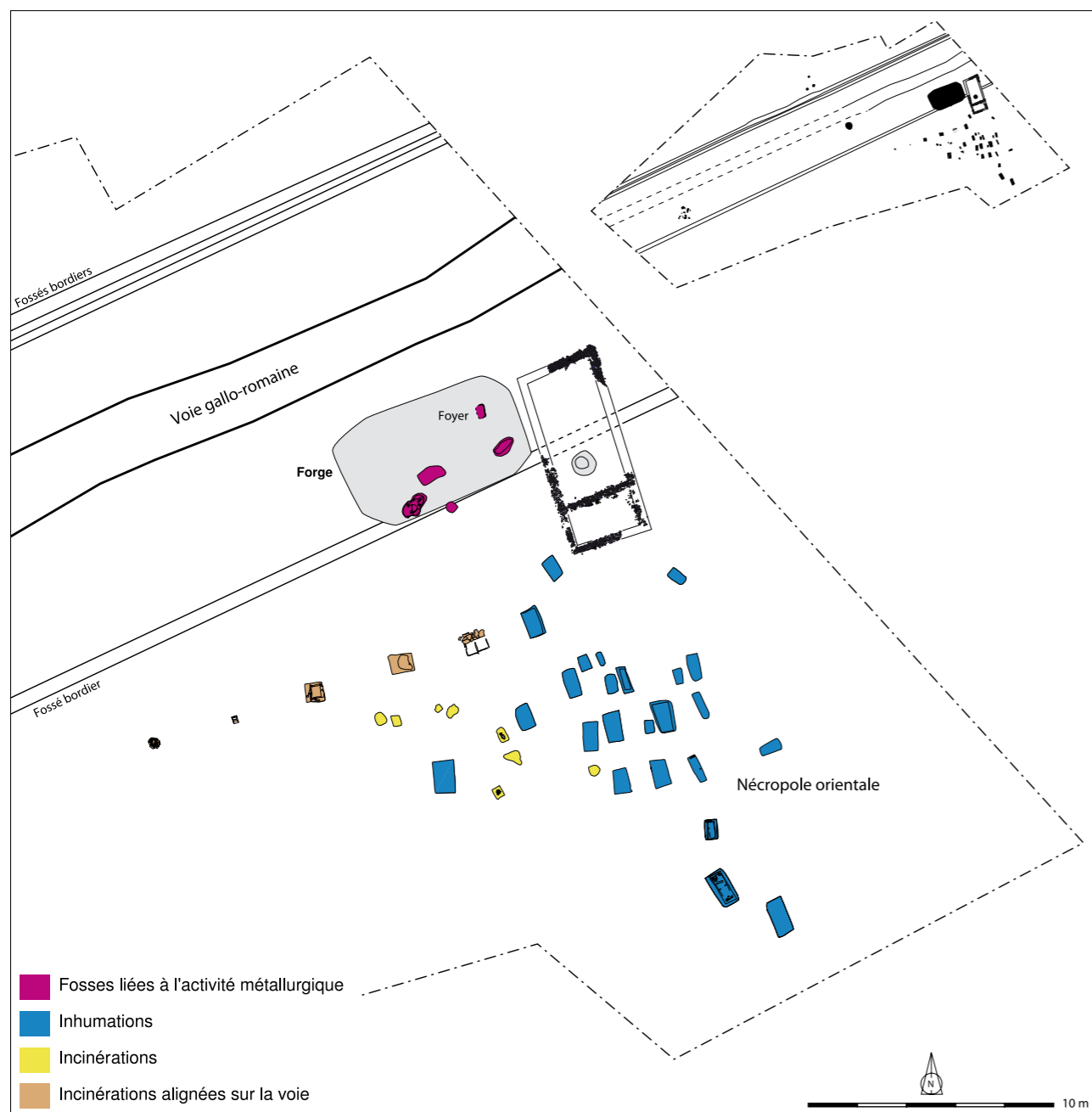


Fig. 18 - La Sentinelle "ZAC du Plateau d'Hérin" (G. DELEPIERRE, R. BLONDEAU/Archéopole, inédit).

nombre important de scories argilo-sableuses et de scories en forme de calottes collecté, associé à de nombreuses battitures, semble caractériser une pratique intense du martelage à chaud. Un foyer de plan quadrangulaire, partiellement conservé, a livré des indices de chauffe importante. En effet, la rubéfaction des parois dépasse 5 cm d'épaisseur, alors que son fond est légèrement induré. Son comblement a simplement livré une fine couche de charbons et de battitures attestant d'un entretien régulier avant son abandon. La présence en quantité notable de parois scorifiées dans son environnement met en évidence l'existence d'un muret protégeant le dispositif de ventilation. Les fragments présentent de nombreuses traces d'orifices circulaires, témoins de l'emplacement de la tuyère et révèlent de multiples réfections de la structure foyère.

Les objets et chutes métalliques, moins fréquents, contribuent à la vision d'une production diversifiée qui se caractérise essentiellement par un nombre important de clous, de soies de préhensions pour la manipulation des plus gros objets, de chutes de plaques et de tôles. La matière première travaillée se retrouve également sous l'aspect de barres préformées, dont quelques exemplaires portent des traces de découpe. La présence de gouttelettes d'alliage cuivreux, de fragments de plomb s'ajoutant à la diversité des rebuts métalliques montre un savoir-faire et une maîtrise des différentes étapes du travail de la forge. La fouille n'a pas livré d'enclume, cependant l'étude de la concentration des battitures devrait permettre de restituer sa localisation. Les fossés de la voie ont servi de dépotoir tout au long de l'activité. En surface, la couche de déchets

s'étend également jusqu'à la limite du bâtiment sur solin. Nous sommes toutefois enclins à associer cet édifice à une phase plus tardive du fonctionnement de l'unité artisanale.

La forge de "La Sentinelle" semble donc avoir fonctionné en relation avec la voie durant le Haut-Empire. Elle a pu assurer un service polyvalent pour l'entretien, la réparation et les usages domestiques, néanmoins les différents indices ne semblent pas attester d'une économie de marché. Le site se développant de toute évidence hors de l'emprise de fouille dans la parcelle voisine, il est difficile de le qualifier avec certitude. S'agit-il d'un simple relais routier ou d'une petite unité artisanale implantée le long de la voie ?

DOURGES "LA3", UN ÉTABLISSEMENT ROUTIER ? L'APPORT DE LA BOTANIQUE À LA QUESTION

Marie DERREUMAUX

Cette présentation porte sur deux assemblages carpologiques issus du site gallo-romain de Dourges "LA3" (Pas-de-Calais). Cet établissement, daté des III^e-IV^e siècles, a fait l'objet d'une fouille préventive, menée par Jean-François Geoffroy (INRAP).

L'occupation s'articule autour de trois éléments : un bâtiment sur semelle de craie, un enclos rectangulaire de 110 m de long pour 66 m de large et un ensemble de fossés parallèles, probablement liés à une zone de culture maraîchère (GEOFFROY 2007). L'enceinte fossoyée englobe de nombreuses structures dont une pourrait s'apparenter à une écurie, si l'on en juge par la présence d'empreintes de sabots de chevaux sur le sol. Ce bâtiment mesure 10 m sur 4 m, il s'agit d'une construction encavée délimitée par des alignements de piquets.

Dans cet établissement sont pratiquées à la fois des activités artisanales (maçonnerie/taille de pierre, métallurgie...) et agricoles, comme cela peut être le cas dans une villa. Cependant, son plan, qui ne correspond pas au modèle de la villa picarde, bien décrite par Didier Bayard et Jean-Luc Collart (BAYARD & COLLART 1996), ainsi que sa position géographique particulière, conduisent l'auteur à formuler une autre hypothèse quant à la fonction du site : il pourrait s'agir d'un relais routier (GEOFFROY 2007, p. 63). En effet, d'après les études géomorphologiques menées par Laurent Deschodt sur les bassins versants (DESCHODT 2001 et 2007), le site de Dourges se positionnerait sur un emplacement stratégique entre les Bassins parisiens et belgo-néerlandais. De plus, la voie romaine qui relie Tournai à Boulogne décrirait un crochet en ce point.

L'échantillon 1 provient de l'écurie. Le prélèvement a été effectué dans le sédiment cendreux scellé par les empreintes de chevaux,

dont les nombreux composants botaniques (grains, paille) étaient visibles à l'œil nu lors de la fouille. Le second échantillon est issu du comblement d'un des fossés ceinturant l'occupation. Il est situé à une petite vingtaine de mètres de l'écurie. L'évidente richesse du sédiment en éléments botaniques a motivé son prélèvement. Si leur attribution à la période gallo-romaine ne fait aucun doute, nous regrettons toutefois l'absence d'une datation plus précise, par manque de mobilier.

L'étude carpologique de ces échantillons a déjà fait l'objet d'un article détaillé dans *Vegetation History and Archaeobotany* (DERREUMAUX 2005), dont nous utilisons ici les conclusions. L'échantillon 1 représente un mélange de fumier et de litière (fig. 19). Les équidés ont été parqués sur une litière faite de paille et de balle. Ils ont été nourris avec des sous-produits du traitement de l'amidonner, mais aussi, dans une moindre mesure, de blé nu, d'orge, d'engrain et d'épeautre. Ces résidus de traitement étaient riches en grains sommitaux et en épillets. La présence probable de foin a également été signalée. Cependant, nous ne savons pas si les semences qui en témoignent ont été mangées, puis incorporées dans le crottin ou si elles proviennent d'un fourrage déposé sur la litière. Les grains de céréales sont



Echantillon 1



Echantillon 2

Fig. 19 - Détail de refus de tamisage des échantillons 1 et 2 (cliché M. DERREUMAUX/CRAVO).

entiers et n'ont pas été mâchés. Ce constat suggère une alimentation des chevaux avec du fourrage trop concentré, qui n'aura pas été réparti sur plus d'un ou deux repas dans la journée. Si du foin a été ajouté à leur ration, c'est en quantité insuffisante pour assurer une digestion normale des grains. Cela n'est pas sans évoquer des chevaux à qui l'on donne rapidement une nourriture concentrée, au cours d'un voyage. Aucune puppe de mouche (8) n'a été trouvée, le fumier qui couvrait le sol de l'écurie était donc frais. L'échantillon ne reflète donc qu'un laps de temps assez court et ne nous donne pas d'indication précise quant à l'entretien des chevaux sur une longue période.

Si la nature du premier échantillon nous était connue aux vues de son contexte archéologique, seule l'analyse carpologique du second échantillon nous a conduit à son identification. En effet, l'échantillon 2 s'est révélé être du fourrage, constitué de céréales germées (de froment, d'amidonner sous forme d'épillet ou de grains libres et d'un peu d'engrain) et de sous-produits du traitement de l'amidonner. Ce mélange a dû être mis à tremper pour assurer la germination des grains et rendre la balle plus digeste. Une telle préparation permet aux chevaux au repos de récupérer d'un effort important, de type endurance, en leur apportant de l'eau et de l'énergie rapidement assimilable.

L'emploi d'un tel fourrage est donc compatible avec l'hypothèse selon laquelle l'établissement serait un relais routier, cependant le rôle des chevaux ne se limite pas au transport des voyageurs. Si les travaux des champs sont le plus souvent dévolus aux bœufs (FERDIÈRE 2006), ces équidés, chevaux ou mules, ont pu transporter des denrées agricoles produites dans l'établissement jusqu'à l'agglomération voisine. Cette hypothèse semble plus vraisemblable que la première, qui ne prend pas en compte la présence des zones de culture. De plus, l'établissement n'est pas accolé à la voie comme c'est le cas pour les autres sites présentés dans cet article. En outre, ces éléments ne sont pas sans rappeler l'implantation des *villae*, telle qu'elle a été décrite dans le territoire des *Bituriges Cubes* par Anne Maussion (MAUSSION 2001), où ces établissements agricoles se rencontrent essentiellement à une distance comprise entre 300 m et 2 km d'une voie.

En définitive, la nature des macrorestes botaniques n'exclut pas l'hypothèse du relais routier avancée par le responsable d'opération, elle s'accorde tout aussi bien à l'interprétation de l'établissement de "Dourges LA3" en qualité de *villa*.

8 - Nympe enfermée dans la dernière enveloppe larvaire.

OCCUPATIONS ROUTIÈRES, CHEMINEMENTS ET TERROIRS

Pascal & Carole QUÉREL

Lors d'une récente discussion sur les formes de l'habitat rural en Gaule Narbonnaise, Philippe Leveau nous a rappelé « la difficulté des typologies... vient de ce que, sur le terrain, l'archéologue rencontre des formes, alors qu'ensuite il les interprète en termes de fonctions » (LEVEAU 2002).

À l'évidence, cette difficulté ne devrait pas nous être épargnée dans une démarche visant à établir une première nomenclature des sites de bord de route du nord de la France, sur la base de ce recueil. Toutefois, pour l'affronter en toute connaissance de cause, nous essaierons de répondre au préalable aux questions relatives aux traits communs de ces formes d'occupation et aux données disponibles pour procéder à leur classement.

Aussi, inversant la démarche discutée par Philippe Leveau, nous retenons tout d'abord l'hétérogénéité des appellations et interprétations fonctionnelles proposées par les auteurs des notices : agglomération, *taberna*, *mutatio*, *mansio*, relais, relais-routier, ferme-relais, établissement ou habitat routier, auberge... ou encore, pour marquer d'ultimes réserves d'interprétation, « modeste exploitation rurale ». Ces désignations se fondent sur trois paramètres principaux, que nous allons examiner. Il s'agit du contexte d'implantation du site, de sa morphologie et des vestiges d'activités.

Le critère fondé sur l'assise routière des sites semble constituer un premier et évident paramètre de classification. En particulier, les sites d'Hardivillers, de Pont-de-Metz et de Revelles sont liés à des chaussées attribuables au réseau impérial, aussi est-il aisé d'avancer une fonction liée à ce dernier et tentant de reconnaître d'ores et déjà, dans ces exemples, des stations routières qu'il s'agisse de l'équivalent d'une *mansio*, gîte d'étape officiel ou de celui d'une *mutatio*, relais intermédiaire de changement d'équipage. En revanche, l'intégration apparente des établissements d'Epoux-Bézu, de Longueil-Sainte-Marie (sur une voie d'eau), du Mesnil-en-Thelles, de Noyelles-Seclin, d'Onnaing, de La Sentinelle et de Saint-Crépin-Ibouvillers dans le réseau vicinal n'autorise vraisemblablement pas ce type de référence. Thiennes occupe en outre une situation spécifique, au débouché d'une voie secondaire sur une rivière. Les unités de Flers-en-Escrebieux et de Rivecourt jouxtent quant à elles de simples chemins de terre, dont il est plutôt malaisé d'évaluer le rang au sein du réseau viarie.

Les sites de Pont-de-Metz et de Revelles semblent, par ailleurs, participer d'une série régulière d'implantations. En effet, l'agglomération se positionne à quelques cinq milles d'Amiens et

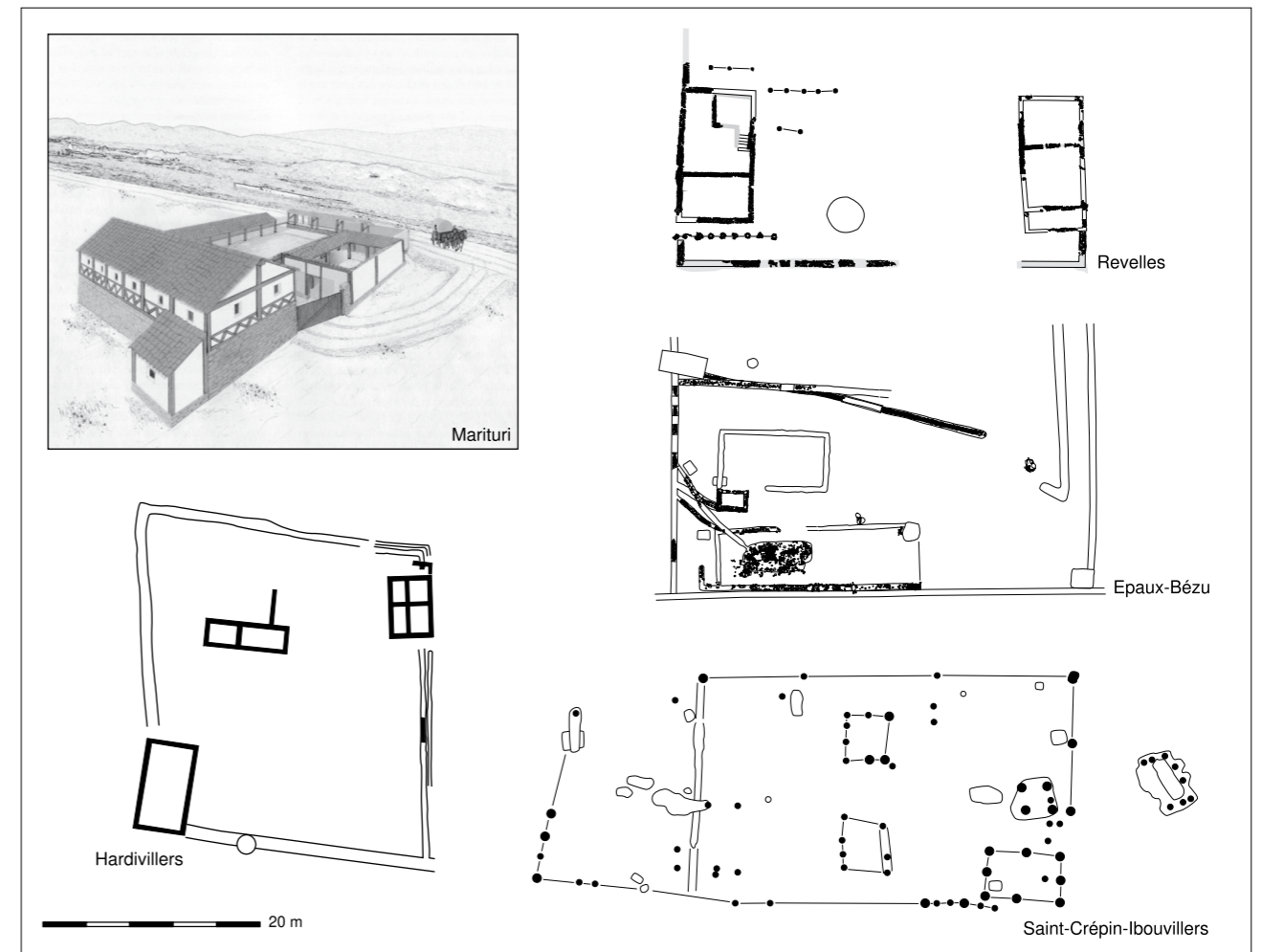


Fig. 20 - Les relais routiers de Picardie et l'exemple de Marituri en Espagne (NÚÑEZ MARCÉN & SÁENZ DE URTURI 2005, p. 204, fig. 9).

l'établissement à dix milles. Dans son exposé, Lydie Blondiau en a déduit la répartition, selon un système rayonnant autour du chef-lieu, de plusieurs séries de sites, dont la première inclurait Boves et Poulainville. Une deuxième associerait peut-être Picquigny et une troisième, Bayonvillers, Rogy et Hangest-en-Santerre, cette fois à une distance de quinze milles de *Samarobriva Ambianorum*, témoignant ainsi de la régularité des stations routières sur les voies desservant Amiens antique, selon un modèle déjà mis en évidence sur la voie Metz-Tongres, entre Tongres et le *vicus* d'Arlon (CORBLAU 2006). D'ailleurs, l'agglomération découverte en 1996, à Ciry-Salsogne dans l'Aisne, s'intègre vraisemblablement dans un schéma similaire, par rapport à la ville antique de Soissons (COTTIAUX & THOUVENOT 1998).

Deux des sites se développent en outre dans le contexte d'une agglomération, qu'elle soit simplement repérée, grâce aux prospections menées par le fouilleur sur Hardivillers ou qu'elle ait fait l'objet d'une fouille, même partielle, sur Pont-de-Metz. Dans le cas de Revelles, un sanctuaire est également attesté non loin du site routier et un même type d'installation supplantera le relais au III^e siècle.

La position sur un cours d'eau est également déterminante, ne serait-ce que dans le cas très particulier de l'agglomération de Thiennes ou dans celui du passage à gué de Longueil-Sainte-Marie. Sur un registre similaire, Christian Séverin met en avant l'importance croissante du contexte fluvial, pour expliquer l'essor de l'établissement de Flers. C'est bien entendu à juste titre que ce paramètre doit ici être souligné et la découverte récente du *castellum* d'Hordain nous le confirme, puisque ce site militaire se place précisément sur la zone de confluence de deux rivières importantes, l'Escaut, qui dessert *Camaracum* (Cambrai) et la Sensée, qui passe par *Nemetacum* (ARRAS, GAILLARD et alii 2008).

Sur un autre registre, la position de l'unité artisanale de La Sentinelle sur l'emprise de la chaussée signale une spécificité. Cette implantation est comparable à celle de la forge des Perrières à Beaune, qui se situe également sur le « domaine public » d'une voie (TREMONT 2007). Il est possible que cet exemple corresponde à l'antenne routière de l'établissement proche, qu'il s'agisse d'un relais ou d'une *villa*.

La classification pourrait également s'appuyer sur la configuration des établissements, parmi lesquels l'agglomération de Pont-de-Metz occupe à l'évidence le rang le plus élevé. Toutefois, la zone localisée au sud de la voie, à laquelle est attribuée la fonction de relai, n'a guère livré de structure à l'exception d'un bâtiment daté du III^e siècle. Pourtant, les espaces afférents ne sont pas sans évoquer le « grand enclos » de Velzeke en Belgique, que Johan Deschieter associe à une station routière (communication Deschieter 2005).

Sur un plan typologique, se distingue aussi le groupe majoritaire des établissements à cour, présentant une surface proche de 1 000 m². Il englobe les sites de Revelles (environ 840 m²), d'Hardivillers-les-Chaussées (900 m²), de Saint-Crépin-Ibouwillers (près de 1 000 m²) et d'Epoux-Bézu (800 m²; fig. 20). À cet égard, le plan canonique à deux ailes de Revelles est révélateur : deux bâtiments, dont au moins une habitation, encadrent strictement la cour. À Hardivillers, la distribution des édifices conservés semble bien signaler un agencement centrifuge, dégageant ainsi une cour médiane, ce qui n'est le cas ni pour Epoux-Bézu (les aménagements occupent la portion septentrionale de la cour), ni pour Saint-Crépin-Ibouwillers. Ce dernier dispose de deux cours distinctes, l'une étant vraisemblablement dédiée à la métallurgie, l'autre regroupant un bâti sur poteaux. Les espaces dégagés y sont néanmoins conséquents, toute proportion gardée. Il s'agit d'un groupe d'établissements tout à fait comparables au relais d'Anlier sur la voie de Metz-(CORBIAU 2006, p. 31) ou à celui de Böckweiter dans la Sarre (CHEVALLIER, p. 291, fig. 189).

Ces entités se différencient nettement de sites à l'assiette plus conséquente, comme Longueil-Sainte-Marie, qui s'inscrit néanmoins, selon Denis Maréchal, dans la norme des établissements ruraux de la moyenne vallée de l'Oise. Ce rapprochement avec les exploitations agricoles doit également être établi pour les sites de Flers-en-Escrebieux, de Noyelles-les-Seclin et, éventuellement, d'Onnaing-Toyotomi. Les deux premiers se caractérisent par la présence d'aménagements spécifiques, avec notamment des fonds de cabane et, en particulier à Flers, des latrines. Il est vrai que ces deux sites présentent de fortes analogies. Dans un cas comme dans l'autre, la structure à laquelle est attribuée la fonction routière est en effet relativement tardive et elle succède à une unité d'une configuration plus proche de la ferme gallo-romaine « usuelle ». En fait, l'aménagement de structures excavées peut relever de deux paramètres, peut-être tout simplement de l'évolution des modes de construction ou alors de la fonction spécifique de l'établissement en liaison, dans ce cas, avec un axe de circulation. Malheureusement, nous manquons d'exemples d'installations de la fin du Haut-Empire pour établir

nos comparaisons, quoique les deux sites d'Onnaing et celui de Longueil-Sainte-Marie présentent ce type de bâti. Pour ce dernier exemple, il s'agirait d'ailleurs de fosses-ateliers. Pour Noyelles, Flers et Onnaing-Toyotomi, nous noterons également la présence de structures de stockage, sous la forme de greniers et de silos. Au final, ces sites présentent de réelles ressemblances avec les exploitations agricoles contemporaines, même si certains aménagements assurent une liaison avec la voirie, en particulier pour Onnaing-Toyotomi, qui se voit doté d'un accès spécifique à la route.

Enfin, le site de Rivecourt, dont la surface est estimée à 1 500 m², constitue une particularité, puisqu'il s'agit apparemment d'un habitat ouvert, dont l'état s'accorde d'ailleurs tout autant à la situation du bâtiment isolé de La Sentinelle.

Les vestiges mobiliers nous apportent un éclairage encore différent sur la nature de ces établissements. Ainsi, la pratique d'une métallurgie du fer est attestée de manière récurrente, notamment sur les deux sites d'Epoux-Bézu, mais aussi sur ceux d'Hardivillers, de Noyelles-les-Seclin, d'Onnaing-Delquignies, de Saint-Crépin-Ibouwillers, de La Sentinelle et de Pont-de-Metz. Toutefois, il semble nécessaire de distinguer deux aspects de cet artisanat, entre production/transformation de matière première et forge d'entretien. Ces activités ont donc laissé des traces nettement perceptibles, que ce soit au travers de la présence de structures dédiées ou de celle de couches d'activités intégralement préservées (La Sentinelle et Hardivillers-les-Chaussées).

Encore une fois, la tentation est forte d'associer l'activité du métallurgiste à la fonction routière. Cette hypothèse paraît tout à fait légitime, en particulier si nous évoquons l'exercice du maréchal-ferrant dont la présence est requise dans toute station. Cependant, nous devons également envisager l'installation opportuniste d'artisans sur les axes de communication, d'une part à des fins commerciales évidentes et, d'autre part, dans le but de doter l'établissement principal d'une liaison directe avec l'axe de circulation. À ce titre, les exemples d'Onnaing, de Sentinelle et de Marly (9) sont tout à fait révélateurs, non seulement parce qu'ils nous proposent une concentration remarquable d'installations métallurgiques dans un même secteur géographique, mais surtout en raison de l'indéniable attrait offert par la possibilité d'un approvisionnement en matière première *in situ*. Cette particularité aura d'ailleurs vraisemblablement présidé à la mutation de la production sur Onnaing-Delquignies.

9 - Le diagnostic réalisé par David Labarre (INRAP) sur la commune de Marly (Nord), au contact du Chemin des Postes, a livré les traces d'une forge (LABARRE 2008).

La présence de déchets de la métallurgie du fer est donc suffisante pour s'avancer sur l'une ou l'autre des fonctions possibles de l'établissement.

Ce sera également le cas avec la découverte d'une probable gâche sur le gué de Longueil-Sainte-Marie, quoique l'interprétation fonctionnelle puisse être plus délicate avec d'autres assemblages de mobilier, notamment pour Saint-Crépin-Ibouwillers. L'identification d'une taverne se fonde en effet, au-delà de la configuration générale du site, sur la qualité du répertoire céramique, qui paraît pourtant conforme aux assemblages des sites d'habitat de ce secteur. Il s'agit néanmoins d'un argument pertinent dans certains cas, comme l'a illustré l'étude du site méridional de Soumaltre (THERNOT et alii 2004). Et c'est bien la spécificité du matériel céramique qui autorise les fouilleurs de Flers-en-Escrebieux à avancer une hypothèse similaire. Pour conforter le principe d'une installation spécifiquement liée au réseau routier, au sud de l'agglomération de Pont-de-Metz, le fouilleur suit un raisonnement analogue, en s'appuyant cette fois sur la découverte d'abondants restes d'équidés. Sur un registre tout à fait analogue, Johan Deschieter souligne quant à lui « la présence d'hipposandales, de pièces d'harnachement de cheval et d'éléments de transport en fer parmi le mobilier recueilli » lors de la fouille de Velzeke. En revanche, l'étude carpologique réalisée par Marie Derreumaux sur Dourges-LA3 permet de discuter l'argumentation avancée par Jean-François Geoffroy en faveur de l'idée d'une fonction de relais-routier (GEOFFROY 2007), pour un établissement agricole somme toute de plan assez classique dans la région. En fait, si la spécificité du fourrage échantillonné (ou même la présence d'écuries) « n'exclut pas l'hypothèse » en question, il s'agit vraisemblablement d'un cas de sur-interprétation, comme peut nous en convaincre l'éloignement de la voie. Dans une démarche contraire, Raphaël Clotuche émet très justement des réserves sur l'interprétation du dépôt cultuel d'Onnaing-Toyotomi, qui peut tout aussi bien s'inscrire dans le contexte d'un habitat que dans celui d'un lieu de culte « public ».

Au travers de ces différents cas de figure, nous voyons donc bien à quel point il convient d'apporter les plus strictes réserves aux interprétations fondées sur la présence de mobiliers, même spécifiques à une activité. Pourtant, l'argumentaire développé ouvre pertinemment la porte à un large champ d'hypothèses et pose les bases de nouvelles discussions, abondées par de futurs exemples.

Les occupations de bord de route présentent donc un spectre assez large de caractéristiques, dont la pertinence pour assurer une réelle classification est plus ou moins valable. Une hiérarchie, administrative et/ou fonctionnelle,

semble tout de même se dégager. Aussi souhaitons-nous distinguer les trois sites installés sur les voies de *Samarobriua* à *Ratomagus* et de *Samarobriua* à *Caesaromagus*, dont nous pouvons considérer sans guère d'équivoque qu'ils ont tout d'abord participé de la *vehiculatio*, pour ensuite intégrer le *cursus publicus*, ne serait-ce que dans le cas de la fortification de Revelles. Les établissements du "Trélet" et des "Chaussées" se présentent ainsi en *mutationes* potentielles, alors que l'agglomération de Pont-de-Metz, en particulier, arbore au même titre que celle de Velzeke toutes les propriétés requises pour s'accorder à une fonction de *mansio*. Nous pourrions sans doute y envisager la présence d'un administrateur local. D'ailleurs, son développement à partir du II^e siècle illustre adéquat le propos de Pierre Gros qui attribue la « floraison » de nombre d'agglomérations secondaires au fait que *l'évergétisme* « urbain » tend à se tourner vers ces centres secondaires (GROS 1995, p. 20). Dans cet ordre d'idée, il est vraisemblable que l'acquisition du statut de *mansio* ou de *mutatio* aura joué en faveur de l'essor de ces sites et des agglomérations dont ils dépendent.

Devons-nous cependant limiter ces interprétations aux établissements appartenant au réseau primaire des voies antiques ? Nous avons vu, en effet, la correspondance des installations d'Epoux-Bézu et de Saint-Crépin-Ibouwillers, aussi pourrions-nous envisager une même fonction d'étape (10), peut-être sous une appellation plus libre de *taberna* dans certains cas, pour désigner de modestes établissements privés de bord de route. Cette limitation pourrait se fonder sur l'absence apparente d'un bâti susceptible d'accueillir des voyageurs, tel ceux de la *mutatio* de la voie *Asturica-Burdigalam* (NUÑEZ MARCEN & SAENZ DE URTURI 2005) ou de la station du Stanegate (CHEVALLIER 1997, p. 291, fig. 189b). Ce critère est-il toutefois pertinent, au vue de la qualité des vestiges conservés et ne devons-nous pas simplement postuler en faveur de l'existence de quatre exemples de relais, dont deux sont assurément liés à une ville ?

L'assise routière et fluviale de Longueil-Sainte-Marie et de Thiennes leur confère sans conteste une place spécifique dans cette nomenclature, mais sur deux échelons distincts, celui d'un relais routier ayant fonction de gué et celui d'un site portuaire. À une autre échelle, il paraît malaisé de situer Rivecourt, dont la caractéristique est d'être dépourvu d'un enclos. Pourtant, cette unité, qui peut très bien correspondre à un simple habitat, se développe sur un carrefour routier et son emprise s'accorde globalement avec celle des précédents relais. Dans le même sens, la reconnaissance sur

10 - Une telle identification doit pouvoir être retenue pour le site du Mesnil-en-Thelle.

Flers-en-Escrebieux d'une auberge est elle-aussi compatible avec la fonction routière, même si l'établissement ne présente pas un plan aussi caractéristique que l'exemple contemporain de Bourbousson (BASTARD 2001a et 2001b).

À ces cas de figure, nous souhaitons opposer celui d'exploitations et d'habitats, qui auraient bénéficié du contexte du réseau viaire. En effet, le site d'Onnaing-Toyotomi ne manque pas de poser des difficultés d'interprétation et nous sommes partagés entre l'idée d'un site à vocation routière et celle d'une ferme simplement localisée sur le côté d'une voie vicinale. De même, nous pourrions privilégier l'hypothèse d'une exploitation agricole bénéficiant de manière opportuniste de la proximité d'un passage, à propos des deux occupations de Noyelles-les-Seclin. Les exemples d'Onnaing-Delquignies et de La Sentinelle

nous ramènent quant à eux au principe d'une unité artisanale raisonnablement installée sur le bord d'une route. Le premier participe d'un phénomène local, déterminé par la conjonction de deux facteurs, la possibilité d'une exploitation minière sur site et celui de l'ouverture directe d'un marché sur la chaussée.

Ces modèles nous incitent donc à ne pas céder à la facilité d'attribuer systématiquement une fonction routière à tout site de bord de route, tant il est clair qu'à l'instar du phénomène observé par Steven Willis sur les *English Midlands* (ce volume) le déploiement du réseau routier aura favorisé l'agrégation des établissements ruraux autour des voies et des chemins. Il convient donc de distinguer trois cas de figures : la présence d'étapes routières liées à la *vehiculatio* ou, par extension, au réseau viaire, celle d'exploitations artisanales et/ou agricoles jointives des routes et

des chemins, mais aussi celle de sites portuaires assurant la liaison entre le réseau fluvial et le réseau viaire. Dans un cas comme dans l'autre, il est crucial d'étudier, dans le cadre d'une problématique portant sur les processus du développement des terroirs antiques, l'influence du réseau de communication.

Qu'il se soit fondé sur les systèmes préexistants ou qu'il ait été généré par l'autorité romaine, le réseau viaire établi en effet un lien structurel et formel entre les agglomérations et les paysages ruraux. Que son administration relève de l'autorité impériale ou soit dévolue aux tutelles locales, son développement a nécessairement influé sur la trame extra-urbaine de la cité et, par conséquent, sur l'organisation des campagnes. C'est donc à juste titre que Pierre Ouzoulias attire notre attention sur la participation du développement du système gallo-romain d'occupation du sol d'un processus profondément engagé dès la période gauloise (2007). Il convient par conséquent de mesurer les fondements des réseaux de circulation et de jauger l'évolution d'un paysage parcellarisé, dont la structure évolue en fonction de tracés directeurs accordés sur ce système.

Dans cette perspective, de récentes opérations archéologiques menées dans le Nord de la France apportent des éléments tangibles de réponse sur différents points (QUÉREL 2007, 2008). Tout d'abord, une structuration forte du paysage rural est constatée dès la phase de transition entre les premier et second âges du Fer, comme cela était d'ailleurs pressenti sur Dourges (BLANCQUAERT & CLAVEL 2003), perceptible sur Arras-Actiparc (JACQUES & PRILAUX 2005) et envisagé sur le site Toyota (CATTEDU, ROBERT & CLOTUCHE 2005). Sur les sites du Mélantois, cela se traduit par la permanence jusqu'au Haut Moyen Âge d'un imposant fossé du tout début du deuxième âge du Fer, qui se maintient au travers d'un système de chemins sur lequel se fonde le réseau parcellaire protohistorique, puis gallo-romain (fig. 21). Ensuite, la constance du mode d'occupation indigène dans l'agencement du domaine est établie et nous pouvons ainsi mesurer la mobilité des sièges d'exploitation, déterminée par leur inscription au sein du système parcellaire. Nous apprécions enfin l'évolution de la structure du paysage rural antique et répondons, pour le moins à l'échelle de cette région naturelle, à la question des origines du système d'occupation du sol.

De tels résultats sont le corollaire de notre décision d'investiguer les réseaux fossoyés et les chemins ruraux, en les considérant non plus *a posteriori*, mais bien *a priori*, en intégrant leur approche en amont du diagnostic archéologique et de la fouille. Ils nous permettent aussi d'évaluer la pertinence du choix méthodologique qui a prévalu ici et nous pensons qu'il ne faut plus nous priver de la possibilité d'étudier la structure même des terroirs, ces micro-régions homogènes, lorsque celle-ci transparaît aussi clairement qu'au travers de tels systèmes de fossés.

À ce titre, le bilan sur la Picardie avait évoqué, peut-être trop brièvement, l'existence de vastes réseaux fossoyés intégrant des occupations dans un système « susceptible d'être étudié en lui-même » (BEN REDJEB, DUVETTE & QUÉREL 2005, p. 187), tandis que Didier Bayard et Jean-Luc Collart avaient été parmi les premiers à s'attacher à cette question au travers du thème de la romanisation des campagnes, par la recherche des liens de filiation unissant établissements indigènes et gallo-romains (BAYARD & COLLART 1996). Leur étude relève pourtant de celle des terroirs et il conviendrait donc de les approcher avec plus d'attentions. En effet, notre conception actuelle du site se limite trop souvent au seul siège de l'exploitation, ce qui conduit à négliger le réseau parcellaire afférent. De tout point de vue, l'approche en vigueur ne réunit pas les conditions requises pour prendre correctement en compte cette problématique. Elle contraint les aires étudiées et déconnecte l'analyse d'un site en particulier de celle des occupations qui le précèdent et du « réseau local des sites synchrones » (BRUN, MARCIGNY & VANMOERKERKE 2006).

De ce point de vue, la nécessité d'associer l'analyse du paysage rural antique à celle des voies, de la plus impériale au plus modeste chemin de terre, devient une évidence.

C'est pourquoi nous pensons, à l'instar du modèle britannique, que l'étude des établissements de bord de route doit être favorisée pour comprendre le système d'occupation, l'économie et l'organisation de la cité, mais nous considérons surtout la pertinence d'une approche conjointe des réseaux de circulation antiques et des différentes formes d'occupations rurales.

BIBLIOGRAPHIE

AGACHE Roger (1978) - *La Somme pré-romaine et romaine d'après les prospections aériennes à basse altitude*, MSA Picardie, 24, 513 p., 273 pl., 40 fig.

Barrington Atlas of the Greek and Roman World, TALBERT Richard J. A. (éd.), Princeton, 2000. Digitization and georegistration copyright 2006, Ancient World Mapping center, University of North Carolina at Chapel Hill (www.unc.edu/awmc).

Map 10 Rhenus-Albis (1 : 1,000,000 ; Lambert Conformal Conic), compiled by J. H. F. BLOEMERS, 1995.

Map 11 Sequana-Rhenus (1 : 1,000,000 ; Lambert Conformal Conic), compiled by C. HASELGROVE, J. KUNOW, 1996.

BASTARD Véronique (2001a) - « Une auberge du III^e siècle après J.-C. à Bourbousson 3, Crest (Drôme) » dans *Archéologie sur toute la ligne, les fouilles du TGV Méditerranée dans la moyenne vallée du Rhône*, Catalogue d'exposition, éd. SOMOGY éditions d'art, 216 p., p. 104-106.

BASTARD Véronique (2001b) - « Un établissement tardo-antique de bord de voie : Bourbousson 3 à Crest (Drôme) » dans *Archéologie sur toute la ligne, les fouilles du TGV Méditerranée dans la moyenne vallée du Rhône*, Catalogue d'exposition, éd. Somogy éditions d'art, 216 p., p. 99-103.

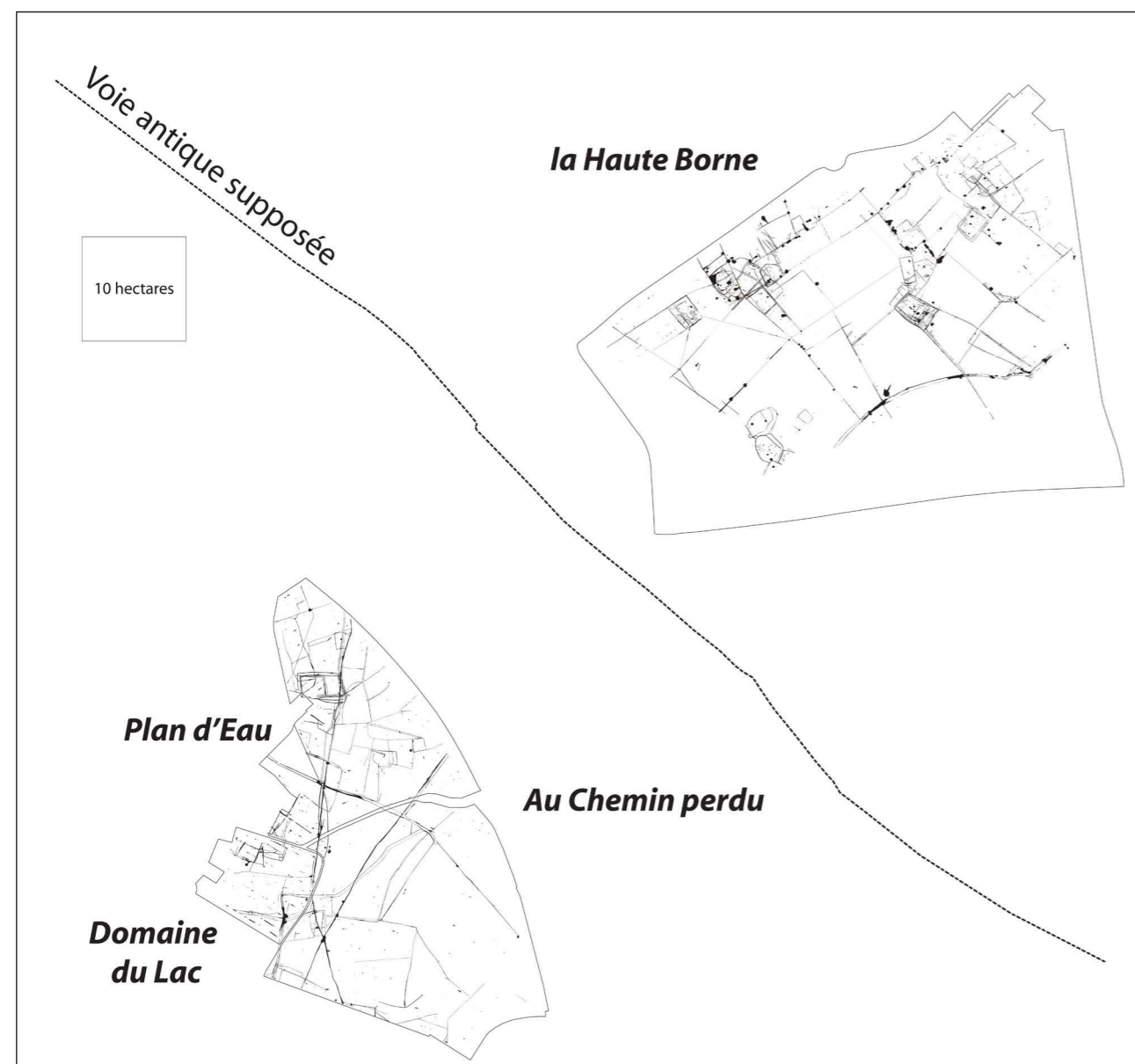


Fig. 21 - Localisation des sites de Villeneuve d'Ascq "La Haute Borne" et de Lesquin "Au Chemin Perdu", de part et d'autre de la voie menant à l'agglomération antique de Bouvines (C. & P. QUÉREL/INRAP).

BAYARD Didier & COLLART Jean-Luc (1996) - « De la ferme indigène à la villa romaine » dans BAYARD Didier (dir.) & COLLART Jean-Luc (dir.) - *De la ferme indigène à la villa romaine*. Actes du deuxième colloque de l'association AGER tenu à Amiens (Somme) du 23 au 25 septembre 1993, Revue archéologique de Picardie, n° spécial 11, Amiens, p. 5-8.

BET Philippe (1977) - « Recherches récentes en Pays de Thelle, quelques aspects de la campagne antique », *Cahiers archéologiques de Picardie*, n° 4, p. 295-299.

BEAUJARD Stéphane (2004) - *Saint-Crépin-Ibouwillers "Les Bruyères - Carrières Chouvet"*, tranche 1, Rapport de diagnostic, INRAP.

BEAUJARD Stéphane (2006) - « Saint-Crépin-Ibouwillers, Les Bruyères », *Bilan Scientifique Régional de Picardie 2004*, p. 81-82.

BEN REDJEB Tahar, DUVETTE Laurent & QUEREL Pascal (2005) - « Les campagnes antiques : bilan et perspectives », dans *La recherche archéologique en Picardie : bilan et perspectives*, Revue archéologique de Picardie, n° 3-4, p. 177-222.

BRAITHWAITE Gillian (2001) - « Masks, Face Pots and Mask Vases », *Rei Cretariae Romanae Fautores*, Acta 37, p. 283-293.

BLANCQUAERT Geertrui et alii (2002) - « Dourges, les fouilles préventives sur la plate-forme multimodale Delta 3 », *Bilan Scientifique Régional du Nord - Pas-de-Calais 2002*, p. 107-114.

BLANCQUAERT Gertrude (2006) - « Étude comparative de 4 opérations archéologiques réalisées en milieu rural dans la région Nord - Pas-de-Calais, France », dans BLANCQUAERT Gertrude (dir.) & MEDLYCOTT Maria (dir.) - *Archaeological Evaluation of Rural Areas in the Planarch Area of North West Europe*, Planarch, p. 19-35.

BLANCQUAERT Geertrui & CLAVEL Viviane (2003) - « Dourges "Le Marais de Dourges" : les vestiges laténiens du site LA1 », *Revue du Nord, Archéologie de la Picardie et du Nord de la France*, t. 85, n° 353, p. 125-139.

BLARY François & SIGUOIRT Jean (2006) - « Epoux-Bézu, ZID de l'Omois », *Bilan Scientifique Régional de Picardie 2004*, p. 28-30.

BLONDIAU Lydie (2001a) - *"La Pointe". Noyelles-les-Seclin (Nord)*, Document Final de Synthèse, AFAN, 2 volumes, 61 p.

BLONDIAU Lydie (2001b) - « Noyelles-les-Seclin, "La Pointe" », *Bilan Scientifique Régional du Nord - Pas-de-Calais 2001*, p. 66-67.

BLONDIAU Lydie (2003) - « Amiens : un relais routier antique », *Archéologia*, n° 403, p. 4-5.

BLONDIAU Lydie et alii. (2005) - « Un ensemble original des II^e-III^e siècles : l'habitat rural de Noyelles-les-Seclin (Nord) », *Revue du Nord*, t. 87, p. 139-174.

BLONDIAU Lydie et alii (2007) - *A 29 Aumales-Amiens. Pont-de-Metz "La Ferme aux Mouches 2"*, SRA Picardie, DFS de fouille, 226 p., 135 ill.

BLONDIAU Lydie (2006) - « A 29 Aumales-Amiens, Pont-de-Metz, "La Ferme aux Mouches" », *Bilan Scientifique Régional de Picardie 2003*, p. 113.

BLONDIAU Lydie & LEMAN Pierre (2006) - « La voie Bavay-Rouen : découvertes récentes », *Revue du Nord*, t. 88, p. 163-171.

BLONDIAU Lydie (2008) - *Noyelles-les-Seclin (Nord)*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP.

BRETAGNE Philippe et alii (1998) - *Rapport de fouilles archéologiques réalisées sur le site Toyota*, sauvetage urgent 8/06/98 - 14/08/98, Document Final de Synthèse, AFAN.

BRULEY-CHABOT Gaëlle, MARECHAL Denis & PISSOT Véronique (1996) - « Longueil-Sainte-Marie "Les Gros Grés" IV (Oise), les occupations gallo-romaines », dans MALRAIN François (dir.) & PINARD Estelle (dir.) - *Programme de surveillance et d'étude des sablières de la Moyenne Vallée de l'Oise, Rapport d'activité 1995*, vol. 1, AFAN/SRA de Picardie, Amiens, p. 389-451.

BRUN Patrice, MARCIGNY Cyril & VANMOERKERKE Jan (2006) - « Essai d'évaluation des opérations de grande surface », dans *Une archéologie des réseaux locaux. Quelles surfaces étudier pour quelle représentativité ? Actes de la Table-Ronde des 14 et 15 juin 2005, à Châlons-en-Champagne*. Nouvelles de l'Archéologie, n° 104-105, p. 88-96.

CATTEDDU Isabelle, ROBERT Sandrine & CLOTUCHE Raphaël (2005) - « Onnaing "Toyota" : l'évolution de l'occupation au sol et perspectives », dans BLANCQUAERT Geertrui (dir.) - *Opérations archéologiques et aménagements territoriaux, Rapport d'étude, Quelques exemples du Nord de la France*, Planarch 2, interreg IIIB, p. 57-61.

CHEVALLIER Raymond (1997) - *Les voies romaines*, éd. PICARD, 344 p.

CHOUQUER Gérard & FAVORY François (1992) - *Les arpenteurs romains. Théorie et pratique*, Coll. Archéologie Aujourd'hui, éd. Errance, Montligeon, 183 p.

CLOTUCHE Raphaël (2001) - *Onnaing, Z.A.C. de la vallée de l'Escaut, Opération Delquignies-Bils Deroo*, DFS de fouille de sauvetage urgent, INRAP.

CLOTUCHE Raphaël (2005) - « Onnaing, ZAC de la vallée de l'Escaut », *Bilan Scientifique Régional du Nord - Pas-de-Calais 2004*, p. 67-69.

CLOTUCHE Raphaël (2006) - « Onnaing, ZAC de la Vallée de l'Escaut », dans BRUN Patrice (dir.), MARCYGNY Cyril (dir.) & VANMOERKERKE Jan (dir.) - *Une archéologie des réseaux locaux. Quelles surfaces étudier pour quelle représentativité ?*, Actes de la table ronde des 14 et 15 juin 2005 à Châlons-en-Champagne, Les Nouvelles de l'Archéologie, n° 104-105, p. 51-56.

CLOTUCHE Raphaël & WILLEMS Sonja (2007) - « Morphotypologie et techno-typologie des productions rencontrées en Hainaut occidental en contexte rural », *SFECAG*, Actes du Congrès de Langres, 2007, p. 275-294.

CLOTUCHE Raphaël (à paraître) - *The Scheld Valley Commercial Activity Zone : 350 Hectares of the gallo-roman Landscape, Britannia*.

CLOTUCHE Raphaël & FAVIER Jean-Marie (2005) - « Onnaing, Parc d'activité de la vallée de l'Escaut », *Bilan Scientifique Régional du Nord - Pas-de-Calais 2004*, p. 67.

COMPAGNON Eric & LEROY Renaud (2006) - *Douai, rue de la Motte Julien*, Rapport de fouilles, DAPCAD.

CORBIAU Marie-Hélène (2006) - « L'organisation routière du Nord de la Gaule. Regards sur le territoire belge », dans BRULET Raymond (coord.) & VILVORDER Fabienne (coord.) - *La Belgique romaine, Archéologie et Sciences des origines*, Dossiers, n° 315, 142 p., p. 28-31.

COTTIAUX Richard, THOUVENOT Sylvain (1998) - « Ciry-Salsogne, Le Bruy », *Bilan Scientifique Régional de Picardie 2006*, p. 26-27.

DELEPIERRE Guillaume & BLONDEAU Rémi (2008) - « La Sentinelle, ZAC du Plateau d'Hérin », *Bilan Scientifique Régional du Nord - Pas-de-Calais 2006*, p. 104-105.

DELMAIRE Roland (1976) - *Étude archéologique de la partie orientale de la cité des Morins (Civitas Morinorum)*, Mémoire de la Commission Départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pas-de-Calais, tome XVI, 412 p., 60 pl. et fig.

DELMAIRE Roland et alii (1996) - *Le Nord. 59. Carte Archéologique de la Gaule*. Pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de M. Provost. ACAD. MSH, 492 p.

DERBOIS Martine (1995) - *Saint-Crépin-Ibouwillers "Les Bruyères"*, Rapport de diagnostic, AFAN.

DERBOIS Martine, BEAUJARD Stéphane & GRESSIER Nathalie (1995) - *Saint-Crépin-Ibouwillers "Les Bruyères"*, Rapport d'évaluation, AFAN.

DERBOIS Martine (1996) - *Saint-Crépin-Ibouwillers "Les Bruyères"*, *Bilan Scientifique Régional de Picardie 1995*, p. 75-76.

DERBOIS-DELATTRE Martine, CHAIDRON Cyrille & JOY Patrick (à paraître) - « Saint-Crépin-Ibouwillers (Oise). La voie romaine et la taberna du hameau d'Hailancourt », *Revue archéologique de Picardie*, Amiens.

DERREUMAUX Marie (2005) - « How to detect fodder and litter ? A case study from the Roman site "Le Marais de Dourges", France », *Végétation History and Archeobotany*, n° 14, Berlin, p. 373-385.

DESCHODT Laurent (2001) - « Dourges dans son contexte géomorphologique : un point de passage privilégié à l'échelle régionale et interrégionale ? » dans PRILAUX Gilles (dir.) & FAVIER Dominique (dir.) - *Dourges "Le Marais de Dourges"*, Pré-rapport d'évaluation, AFAN.

DESCHODT Laurent (2007) - « Le site de Dourges, un lieu de passage exceptionnel », dans BLANCQUAERT Geertrui (dir.) - « La plate-forme multimodale Delta 3 de Dourges, Premiers résultats des fouilles préventives », *Gauheria*, hors série, p. 15-19.

DUPRAT Christelle (2005a) - *Flers-en-Escrebieux, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny*, Rapport de diagnostic, Tranche 1, DAPCAD.

DUPRAT Christelle (2005b) - « Flers-en-Escrebieux, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny », *Bilan Scientifique Régional du Nord - Pas-de-Calais 2004*, p. 50.

JOSEPH Frédéric (2002) - *Rivecourt "les Quinze Mines"*, Rapport de diagnostic, AFAN.

JOSEPH Frédéric (2002) - « Rivecourt, les "Quinze Mines" », *Bilan Scientifique Régional de Picardie 2002*, p. 78.

FAVIER Jean-Marie (2006) - « La Sentinelle, ZAC de l'Aérodrome ouest », *Bilan Scientifique Régional du Nord - Pas-de-Calais 2005*, p. 80-81.

FERDIÈRE Alain (2006) - « L'époque romaine » dans FERDIÈRE Alain et alii. - *Histoire de l'agriculture en Gaule. 500 avant J.-C.-1000 après J.-C.*, éd. Errance, Paris, p. 90.

GAILLARD Denis et alii. (2008) - « Hordain, rue de la Paix », *Bilan Scientifique Régional du Nord - Pas-de-Calais 2006*, p. 87-90.

GEOFFROY Jean-François (2007) - « L'époque gallo-romaine », dans BLANCQUAERT Gertrui (dir.) - « La plate-forme multimodale Delta 3 de Dourges, Premiers résultats des fouilles préventives », *Gauheria*, hors série, p. 52-69.

GRAVES Louis (1842a) - *Précis statistique du canton de Noailles*, Beauvais, 183 p.

GRAVES Louis (1842b) - *Précis statistique du canton de Neuilly-en-Thelle*, Beauvais, 144 p.

GRAVES Louis (1856) - *Notice archéologique sur le département de l'Oise*, Beauvais, 458 p.

GROS Pierre (1995) - « Villes et « non-villes » : les ambiguïtés de la hiérarchie juridique et de l'aménagement urbain », dans *120^e congr. Nat. Soc. Hist. Scient.*, Aix-en-Provence, Archéologie, p. 11-25.

HERRMANN Pierre (2007) - *Itinéraires des voies romaines de l'Antiquité au Moyen Âge*, éd. Errance, 280 p.

JACQUES Alain & PRILAUX Gilles (2005) - « Arras "Actiparc" : premiers résultats », dans BLANCQUAERT Geertrui et alii. - *Opérations archéologiques et aménagements territoriaux. Rapport d'étude, quelques exemples du Nord de la France*, PLANARCH 2005, p. 75-79.

JOSEPH Frédéric (1994) - « Longueil-Sainte-Marie, "Les Gros Grés IV et V" », *Bilan Scientifique Régional de Picardie 1994*, p. 102-104.

LABARRE David, FAVIER Dominique & CRETEUR Yves (2008) - *Marly (59) "Aire d'accueil des gens du voyage"*, Rapport de diagnostic archéologique, INRAP.

LAMBERT Émile (1973) - « Les anciennes voies romaines dans le département de l'Oise. Voie romaine VIII de Beauvais à Paris par Beaumont-sur-Oise », *Bulletin de la Société Archéologique, Historique et Géographique de Creil (Oise)*, n° 80, Creil, p. 16-23.

LAMBERT Émile (1976) - « Les anciennes voies romaines dans le département de l'Oise. Voie romaine XXII de Nanteuil-le-Haudoin à Montdidier », *Bulletin de la Société Archéologique, Historique et Géographique de Creil (Oise)*, n° 94, Creil, p. 12-15.

LEMAIRE Frédéric (1994) - « Hardivillers "Les Chaussées" », *Bilan Scientifique Régional de Picardie 1993*, Amiens, p. 84.

LEMAIRE Frédéric (2003) - « A 29 Aumales-Amiens. Revelles "Le Trélet" », *Bilan Scientifique Régional de Picardie 2003*, p. 117-121.

LEMAIRE Frédéric et alii. (2004) - *Revelles (Somme) "Le Trélet"*, Rapport de fouille, INRAP.

LEMAIRE Frédéric, BLANCHART Karine (1993) - *Hardivillers "Les Chaussées". Établissement rural antique*. Rapport de fouille A16 Nord, AFAN.

LEROY Renaud (2006a) - *Flers-en-Escrebieux, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny*, Rapport de fouilles, Tranche 1, DAPCAD.

LEROY Renaud (2006b) - *Flers-en-Escrebieux, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny*, Rapport de diagnostic, Tranche 2, DAPCAD.

LEROY Renaud (2008) - « Flers-en-Escrebieux, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny », dans *Bilan Scientifique Régional du Nord - Pas-de-Calais* 2006, p. 71-72.

LEVEAU Philippe (2002) - « L'habitat rural dans la Provence antique : *villa, vicus* et *mansio*. Études de cas », dans Dossier *villa* et *vicus* en Gaule Narbonnaise, *Revue archéologique de Narbonnaise*, tome 35, p. 59-92.

LORIN Yann (2007) - *Aire sur la Lys/Thiennes "Pont de Thiennes"* RD 238, Rapport de diagnostic, INRAP.

MARECHAL Denis & BOUCNEAU Noël (2005) - *Le Mesnil-en-Thelle "Les Quatre Rainettes" (Oise)*, Rapport de diagnostic, INRAP.

MARECHAL Denis (2007) - « Le Mesnil-en-Thelle ZAC des "Quatre Rainettes" », *Bilan Scientifique Régional de Picardie* 2006, p. 77-78.

MARECHAL Denis et alii. (2006) - « Rivecourt "Les Quinze Mines" (Oise) », *Bilan Scientifique Régional de Picardie* 2003, p. 86-87.

MARECHAL Denis et alii. (2007) - *L'établissement gallo-romain de Rivecourt "Les Quinze Mines" (Oise)*, Document Final de Synthèse, INRAP.

MAUSSION Anne (2001) - « Modélisation. L'implantation humaine » dans BATAUDY Christophe (dir.), BUCHSENSCHUTZ Olivier (dir.) & DUMASY Françoise (dir.) - *Le Berry Antique. Atlas 2000*. 21^e Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, p. 167.

NUÑEZ MARCEN Julio & SAENZ DE URTURI Paquita (2005) - « Una mutatio de la vía ab Asturica Burdigalam en Mariturgi (Vitoria / Álava) », *Archivo Español de Arqueología* 78, n° 191-192, Madrid, p. 190-207.

OUZOULIAS Pierre (2007) - « Faut-il déromaniser l'archéologie des campagnes gallo-romaines ? », *Archéopages, Archéologie et société*, n° 18, INRAP, p. 22-25.

PECOUT F. (1995) - *Rapport de diagnostic archéologique concernant la "ZID de l'Omois", Epaux-Bézu, parcelle ZR2*, SRA Picardie, janvier 2005.

PICHON Blaise (2002) - *L'Aisne 02, Carte Archéologique de la Gaule*. Pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost, Paris, p. 223-225.

PIETTE Amédée (1856-1862) - *Itinéraires gallo-romains dans le département de l'Aisne*, Laon.

PINOT Bernard (2003) - *Rapport de diagnostic archéologique concernant la "ZID de l'Omois", Château-Thierry, Epaux-Bézu, Etrépilly*, SRA Picardie, octobre 2003.

PINOT Bernard (2006) - « Epaux-Bézu - Château-Thierry - Etrépilly, "ZID de l'Omois" », *Bilan Scientifique Régional de Picardie* 2003, p. 32-33.

QUEREL Pascal (2007) - « Apports de l'archéologie préventive à la connaissance du terroir antique du Mélantois (France) », dans *Journée d'Archéologie Romaine, Conf. Annuelle belge d'archéologie romaine*, Namur, p. 53-58.

QUEREL Pascal & QUEREL Carole (2008) - « Lesquin, ZAC de Fretin, Lesquin et Sainghin-en-Mélantais, Domaine du Lac et Plan d'Eau », *Bilan Scientifique Régional du Nord - Pas-de-Calais* 2006, p. 106-108.

ROBLIN Michel (1978) - *Le terroir de l'Oise aux époques gallo-romaine et franque. Peuplement, défrichement, environnement*, éd. Picard, Limoges, 346 p.

SEVERIN Christian (2006) - « Flers-en-Escrebieux, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny », *Bilan Scientifique Régional du Nord - Pas-de-Calais* 2005, p. 66.

SOUPART Nathalie (1996) - Rapport de fouille concernant la "ZID de l'Omois", Epaux-Bézu "La Fontinette", AFAN, 1996.

TALBERT Richard J. A. (éd.) (2000) - *Barrington Atlas of the Greek and Roman World*, Princeton University Press, 1 500 p.

THERNOT Robert et alii. (2004) - *L'établissement rural antique de Soumaltre (Aspiran, Hérault) : ferme, auberge, nécropole et atelier de potier en bordure de la voie Cessero-Condatomagus (I^{er}-II^e siècles)*, Archéologie et Histoire Romaine 13, éd. Monique MERGOIL, Montagnac, 388 p.

THOQUENNE Virginie & MARCY Thierry (1998) - *Onnaing, Z.A.C. de la vallée de l'Escaut, Opération Simoldes, DFS d'évaluation*, SRA Nord - Pas-de-Calais.

THUILLOT Philippe (1983) - « La route des Flandres », *Société d'histoire et d'archéologie de Senlis*, Comptes rendus et Mémoires, année 1981-1982, Senlis, p. 125-133.

TREMENT Frédéric (2007) - « Compte rendu de colloque : les formes de l'habitat rural gallo-romain. Terminologies et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques (colloque AGER VIII) », *AGER*, Bulletin de liaison, n° 17, p. 4-7.

VERMEULEN Frank (1996) - « Sandy Flanders in the Roman Period : towards a regional research strategy » dans LODEWIJCKX Marc (éd.) - *Archaeological and historical aspects of west-european societies*. Leuven University Press, p. 135-143.

VERMEULEN Franck (éd.) & ANTROP Mark (éd.) (2001) - *Ancient Lines in the Landscape. A Geo-Archaeological Study of Protohistoric Roads and Field Systems in Northwestern Gaul*, Babesch Supplementa, 7, Leuven-Paris-Sterling-Virginia.

Les auteurs

Pascal QUEREL, INRAP/HALMA-IPEL UMR 8164.
Rémi BLONDEAU, Archéopole
Lydie BLONDIAU, INRAP/HALMA-IPEL UMR 8164/EA 3912.
Raphaël CLOTUCHE, INRAP/HALMA-IPEL UMR 8164.
Guillaume DELEPIERRE, Archéopole.
Martine DERBOIS, INRAP/EA 3912.
Marie DERREUMAUX, CRAVO.
Frédéric LEMAIRE, INRAP.
Yan LORIN, INRAP.
Denis MARECHAL, INRAP.
Carole QUEREL, INRAP/HALMA-IPEL UMR 8164
Christian SEVERIN, DAPCAD.
Nathalie SOUPART, INRAP/HALMA-IPEL UMR 8164.

Nous souhaitons remercier Javier ARCÉ, Professeur d'Archéologie romaine à l'université de Lille 3, Yves ROUMEGOUX, Conservateur du Patrimoine au SRA Nord/Pas-de-Calais, et Roger HANOUNE pour leurs conseils avisés.

Résumé

L'étude des occupations de bord de route de l'Ouest de la Gaule Belgique révèle une grande variété de formes et de fonctions, qu'elles découlent ou non de leur intégration dans le réseau routier de l'Empire. Cette appellation regroupe des établissements routiers vraisemblablement officiels, véritables agglomérations ou simples relais, des passages à gué ou des sites portuaires. Nous rencontrons également des installations opportunistes, à vocation artisanale, commerciale et/ou agricole. Leur « classification » peut se fonder, avec plus ou moins de réserves, sur trois critères principaux : la topographie routière, la morphologie des sites et la nature des mobiliers associés.

Dans le cadre d'une approche du monde rural antique, leur étude et celle de la construction des réseaux de communication est incontournable. En effet, les établissements routiers et les chaussées auxquelles ils se rattachent matérialisent, au sein de la cité, le trait d'union entre la ville et ses terroirs. C'est pourquoi il paraît nécessaire d'orienter la recherche de terrain dans la perspective d'une meilleure prise en compte de ces sites et des voies de circulation.

Abstract

The study of roadside settings in the west of *Gallia Belgica* reveals a wide variety of forms and functions, which may or may not have been determined by their integration into the road network of the Empire. The term covers roadside settlements which probably enjoyed an official status, whether they were veritable small towns or mere staging-posts, fords and port sites. We also find some *ad hoc* settlements devoted to craftsmen, retailers and / or farmers. Their « classification » may be based, with certain degrees of reservation, on three main criteria: the road structure, the morphology of the sites, and the nature of the objects associated with them.

The study of these sites and of the construction of the communications networks is indispensable to any approach to the ancient rural world. Indeed, the roadside settlements and roads to which they are connected constitute, within the *civitas*, the link between the town and its countryside. This is the reason why it seems necessary to focus the field research on a more detailed evaluation of these sites and of the road- and waterways that link them.

Traduction Margaret & Jean-Louis CADOUX

Zusammenfassung

Die Untersuchung der an den Straßen gelegenen Siedlungen im Westen der *Gallia Belgica* weist eine außerordentliche Vielfalt an Formen und Funktionen auf, ungeachtet ob diese sich aus ihrer Zugehörigkeit zum kaiserzeitlichen Straßennetz herleiten lassen oder nicht. Die Bezeichnung "Straßensiedlung" umfasst an Straßen gelegene Siedlungsstrukturen wahrscheinlich mit behördlicher Funktion, regelrechte Ortschaften oder

einfache Umspannstellen für den Pferdewechsel, Flussübergänge oder Hafenanlagen. Wir treffen ebenfalls zweckmäßige Siedlungsstrukturen, in denen eine handwerkliche, gewerbliche und/oder landwirtschaftliche Tätigkeit ausgeübt wurde. Unter gewissen Vorbehalten kann ihre Einordnung nach drei Hauptkriterien erfolgen: Straßentopographie, Morphologie der Siedlungsstrukturen und Fundmaterial.

Im Rahmen einer Betrachtung des antiken Landlebens erweist sich die Untersuchung der Straßensiedlungen und die des Baus der Verkehrsnetze als unumgänglich. Die an den Verkehrswegen gelegenen Siedlungen und die Verkehrswege selbst sind innerhalb der civitas als Bindeglied zwischen der Stadt und deren Umland zu verstehen. Aus diesem Grund erweist es sich als nötig, dass diese Fundstätten und die Verkehrswege bei den Ausgrabungen mehr Berücksichtigung finden.

Traduction Isa ODENHARDT-DONVEZ (donvezservit@wanadoo.fr)